La science au service de la solution:

Rassembler les parties prenantes pour améliorer la planification et la gouvernance des zones situées au-delà de la juridiction nationale (ZAJN) dans l'Atlantique du Sud-Est et l'Océan Indien Occidental

© STRONG High Seas

Atelier conjoint entre la Convention d'Abidjan, la Convention de Nairobi, le projet ABNJ Deep Seas et le projet STRONG High Seas

Lagoon Beach Hotel, Cape Town, Afrique du Sud

10-12 juin 2019

Résumé de l'atelier 3
Messages clés 3
Perspectives et prochaines étapes 5
Résumé des présentations et des discussions 6
1 Bienvenue 6
2 Session 1: Importance des ZAJN et une mise à jour sur les négociations de la BZAJN 7
3 Session 2: Mises à jour sur les projets 9
4 Session 3: Action régionale pour la biodiversité, les ZAJN et le processus de la BZAJN 12
4.1 Présentations par les Conventions 12
4.2 Présentations des États sur l'état d'avancement par rapport aux ZAJN et au processus de la BZAJN 15
4.3 Présentations des parties prenantes sur l'état d'avancement de l'ZAJN/BBNJ 17
5 Session 4: Connectivité écologique 21
6 Session 5: Planification par zone dans les ZAJN 22
7 Session 6: Renforcement des capacités et engagement des parties prenantes 28
8 Session 7: L'état de la biodiversité dans l'Atlantique du Sud-Est 33
9 Session 8: Gouvernance et biodiversité dans les ZAJN 34
10 Session 9: Prochaines étapes 38
12 Clôture de l'atelier 39
Tableau 1: Liste des participants 41

Atelier conjoint - La science au service de la solution: Rassembler les parties prenantes pour améliorer la planification et la gouvernance des zones situées au-delà de la juridiction nationale (ZAJN) dans l'Atlantique du Sud-Est et l'Océan Indien Occidental
Lagoon Beach Hotel, Cape Town, 10-12 juin 2019

Résumé de l'atelier

Le Secrétariat de la Convention d'Abidjan, le Secrétariat de la Convention de Nairobi, le projet ABNJ Deep Seas et le projet STRONG High Seas ("Strengthening Regional Ocean Governance for the High Seas" – Renforcement de la gouvernance régionale de la haute mer) ont organisé un atelier conjoint du 10 au 12 juin 2019 au Cap, Afrique du Sud. À la suite de cet atelier, une réunion collective entre la Convention d'Abidjan et la Convention de Nairobi fut organisée le 12 juin 2019 et une réunion du groupe de travail de la Convention d'Abidjan sur les zones situées au-delà des juridictions nationales (ZAJN) fut organisée le 13 juin 2019.

Cet atelier fait partie d'une série d'ateliers organisés dans le cadre des projets ABNJ Deep Seas et STRONG High Seas dans les régions de l'Atlantique Sud-Est et de l'Océan Indien Occidental, afin de réunir les parties prenantes de ces régions pour discuter du statut et des défis de la gouvernance mondiale et régionale des océans, favoriser les échanges et créer de nouveaux réseaux. L'atelier était l'atelier de clôture du projet ABNJ Deep Seas et le deuxième atelier de dialogue du projet STRONG High Seas.

Des représentants des États membres de la Convention de Nairobi et de la Convention d'Abidjan ainsi que des organisations mondiales et régionales, des institutions scientifiques régionales, des universités et des ONG, ont participé à cet atelier de trois jours. Au total, 86 participants ont pris part à l'atelier (voir tableau 1). L'atelier était une occasion particulière pour les participants des deux régions de discuter de l'état actuel ainsi que des intérêts et des défis de la gouvernance mondiale et régionale des océans, de favoriser les échanges et de créer de nouveaux réseaux.

Messages clés

- L'atelier "La science au service de solutions" a réuni des représentants des États parties à la Convention d'Abidjan et à la Convention de Nairobi, ainsi qu'un éventail de parties prenantes d'organisations mondiales et régionales, de milieux scientifiques, universitaires et non gouvernementaux. Elle a été suivie de la première réunion conjointe entre les deux Conventions.
- Cet atelier a offert aux États membres de la Convention, aux secrétariats, aux organisations sectorielles et aux milieux universitaires l'occasion de présenter leurs travaux et d'examiner les aspects concernant les zones situées au-delà de la juridiction nationale (ZAJN) et la biodiversité marine au-delà de la juridiction nationale (BZAJN). Les participants à l'atelier ont souligné l'importance d'organiser ces ateliers de dialogue dans la région pour discuter des questions liées aux ZAJN, et en particulier en relation avec le processus BZAJN.
- L'atelier a mis en lumière les progrès des projets ABNJ Deep Seas et STRONG High Seas (Renforcement de la gouvernance régionale des océans de la haute mer) dans l'Atlantique du Sud-Est et l'Océan Indien Occidental. Le projet ABNJ Deep Seas se termine en août 2019 et le projet STRONG High Seas en est à sa deuxième année d'exécution (le projet se terminera en mai 2022).
- Les participants ont reconnu l'importance de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les ZAJN.

- Il est important d'engager de nouveaux débats et négociations sur les ZAJN aux niveaux national, régional et mondial. Il faudrait identifier les possibilités de soutenir les processus politiques nationaux et régionaux en cours afin de favoriser une plus grande participation des États africains aux négociations du BZAJN.
- Une collaboration et une communication intersectorielles sont nécessaires aux niveaux national, régional et mondial pour faire progresser la gouvernance des ZAJN. L'importance du partage de connaissances et d'expérience entre les régions, par exemple sur les outils spatiaux marins et l'identification de cadres juridiques existants pour leur utilisation dans les ZAJN, a été soulignée.
- Une plate-forme d'engagement des parties prenantes à plusieurs niveaux pour la région nécessitera des objectifs clairs, une vision commune des besoins et des intérêts des différentes parties prenantes de la région, des ressources financières suffisantes pour garantir son utilisation à long terme et une gestion rentable. A cet égard, les participants à l'atelier ont également souligné que la coopération entre les universitaires de la région est nécessaire, de même qu'un renforcement de la science pour étayer l'élaboration des politiques.
- De nombreux États africains n'ont pas de structures nationales pour la gouvernance des océans. Celles-ci pourraient être plus facilement développées une fois que de solides structures régionales et mondiales seront en place.
- Des recherches sont en cours dans les deux régions, mais des lacunes subsistent sur le plan des connaissances et des données. La collaboration en matière de recherche et le partage de l'information entre les États et les organisations peuvent éviter la dilution des efforts et accroître l'efficacité opérationnelle.
- Il faudrait veiller à mettre en place des processus scientifiques et politiques solides afin de s'assurer que les résultats de la recherche sont facilement accessibles aux décideurs.
- Pour s'attaquer aux problèmes de sécurité maritime dans les eaux au large des côtes africaines, la collaboration entre les États, le partage de l'information et les partenariats public-privé sont nécessaires.
- Les outils de planification et de gestion par zone, tels que la planification de l'espace marin (PEM), peuvent être utilisés dans les ZAJN. Il est important de faire participer un large éventail d'intervenants, y compris des intervenants non gouvernementaux.
- Le renforcement des capacités et le transfert des technologies marines sont nécessaires pour assurer la pleine réalisation des objectifs du BZAJN et la participation des États africains aux négociations. Plusieurs projets en cours mènent des initiatives de renforcement des capacités mais il reste à mieux comprendre quelle forme de renforcement des capacités est la plus efficace et la plus souhaitée.
- Il existe une abondance d'outils technologiques pour le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS) des activités humaines dans les ZAJN mais actuellement les options politiques font défaut. Le SCS est indispensable pour la gouvernance durable des espaces maritimes.
- Tout régime de gestion des océans doit reconnaître que les eaux côtières et la haute mer sont écologiquement liées. La perte de biodiversité en haute mer menace également les moyens de subsistance et les activités côtières dans la zone économique exclusive (ZEE).
- Les activités offrant un potentiel de revenus économiques (pêche, transport maritime, pétrole et gaz offshore, ressources génétiques marines, etc.) présentent un intérêt particulier pour les Etats africains. Une économie bleue durable, conciliant les préoccupations économiques, environnementales et sociales, est importante pour assurer le maintien des services écosystémiques par l'océan.

- Les interactions socio-écologiques, le changement climatique et la culture jouent un rôle important pour la gouvernance des océans et seront couverts plus en détail par les prochaines évaluations du projet STRONG High Seas.

Perspectives et prochaines étapes

Le projet ABNJ Deep Seas se terminera en août 2019. Le projet travaille actuellement à la finalisation des rapports de projet, y compris une synthèse rassemblant tous les messages clés de chacun des résultats du projet. L'Initiative Ocean+ (dirigée par le PNUE-WCMC) et le projet MiCO (Migratory Connectivity in the Ocean) (dirigé par l'Université de Duke) se poursuivront après la fin du projet ABNJ Deep Seas. Ces projets peuvent contribuer à améliorer l'accès aux données marines pertinentes sur la biodiversité de la région et leur utilisation. Celles-ci peuvent être utilisées pour aider les pays à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs internationaux et aussi à informer la région sur la connectivité écologique. Sur la base des informations reçues au cours de l'atelier, un projet de cadre pour la planification de l'espace marin sera mis à jour et distribué aux États membres pour révision. Le cadre sera finalisé en août 2019 et sera disponible sur le site Web de Common Oceans (www.commonoceans.org). Les résultats du projet ABNJ Deep Seas seront présentés durant la troisième session des négociations du BZAJN en août 2019. Une évaluation finale sera réalisée à la fin de 2019 pour déterminer l'impact du projet. Des travaux sont actuellement en cours pour élaborer une deuxième phase du projet, dirigée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Cet atelier était le deuxième atelier de dialogue organisé dans le cadre du projet STRONG High Seas, avec trois autres ateliers de dialogue prévus jusqu'en 2022. Au cours de la prochaine année, le projet publiera un rapport sur les lignes de base écologiques de la région et entreprendra une analyse socio-économique sur l'importance de la biodiversité en haute mer pour la région de l'Atlantique du Sud-Est (et du Pacifique du Sud-Est). Une évaluation du cadre juridique pour le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS) des activités humaines dans les ZAJN sera également réalisée et un atelier SCS pour la région de la Convention d'Abidjan sera organisé en 2020. La participation des parties prenantes sera encouragée en renforçant les liens entre la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS) et les régions de la Convention d'Abidjan, ainsi qu'avec d'autres régions marines concernées. A cette fin, un atelier conjoint avec la Convention de Nouméa et un autre avec la Convention de Nairobi sont prévus. En plus d'une analyse scientifique plus approfondie sur le soutien du processus mondial du BZAJN par le biais de la gouvernance sectorielle et régionale pour les prochaines négociations du BAZJN et l'organisation de webinaires, un atelier de renforcement des capacités et une réunion d'experts seront organisés pendant la troisième session des négociations du BAZJN en août 2019. Les Etats membres de la Convention d'Abidjan et les parties prenantes sont invités à participer activement au projet en contribuant et en examinant les documents techniques et les évaluations scientifiques, en participant aux réunions d'experts, aux ateliers de dialogue, aux ateliers de renforcement des capacités ainsi qu'à d'autres événements organisées par le projet pendant les négociations du BAZJN à New York. De plus amples informations sur le projet sont disponibles sur le site Web du projet (https://www.prog-ocean.org/our-work/strong-high-seas/) ainsi que sur Facebook, Twitter et un bulletin d'information semestriel.

Résumé des présentations et des discussions

1 Bienvenue

Les participants à l'atelier conjoint de trois jours, intitulé 'La science au service de la solution: Rassembler les parties prenantes pour améliorer la planification et la gouvernance des zones situées au-delà de la juridiction nationale (ZAJN) dans l'Atlantique du Sud-Est et l'Océan Indien Occidental' ont été accueilli par le Secrétariat de la Convention d'Abidjan, le Secrétariat de la Convention de Nairobi, le projet ABNJ Deep Seas, le projet STRONG High Seas ainsi que l'Allemagne, qui finance le projet STRONG High Seas par son Initiative climatique internationale (IKI).

Abou Bamba, Chef du Secrétariat de la Convention d'Abidjan, a rappelé qu'à la dixième Conférence des parties (COP 10) de la Convention d'Abidjan, 22 pays ont convenu de s'efforcer de mieux comprendre les questions liées aux ZAJN et leur pertinence pour la région. En conséquence, le Groupe de travail sur les zones situées au-delà de la juridiction nationale (Groupe de travail ZAJN) a été créé en 2015 et a depuis élaboré un budget, un programme de travail et un plan d'action. Alors que de nombreux pays africains étaient initialement sceptiques quant à leur capacité à jouer un rôle en haute mer, M. Bamba a souligné l'intérêt des pays africains pour les ZAJN et le rôle vital qu'ils peuvent jouer dans les négociations en cours.

Dixon Waruinge, Chef du Secrétariat de la Convention de Nairobi, a souligné le potentiel de la croissance bleue et l'importance économique du domaine maritime. Il a souligné l'importance des discussions en cours pour un traité sur la haute mer, compte tenu en particulier du fait que les activités menées dans les ZAJN pourraient avoir des effets négatifs sur les ZEE. Il a en outre mentionné la nécessité d'établir un lien entre la science et la politique et a exprimé l'espoir que l'atelier aidera les pays africains à définir une position commune et à contribuer aux négociations du BZAJN.

Ben Boteler, co-directeur du projet STRONG High Seas, a souhaité la bienvenue aux participants de divers organismes et gouvernements au nom du projet. Il a exprimé l'espoir que le projet en général et cette réunion en particulier feraient des progrès collectifs vers la conservation du milieu marin. Les deux principaux objectifs de l'atelier sont d'offrir une occasion de dialoguer entre les régions de l'Atlantique du Sud-Est et de l'Océan Indien Occidental et de discuter des travaux scientifiques qui façonneront le dialogue et les politiques.

Matthias Steitz, Ministère allemand de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Sûreté Nucléaire (BMU), a commencé par rappeler le rôle vital des habitats marins qui contraste avec l'absence de progrès vers l'objectif de développement durable (ODD) 14 de protéger 10% des zones marines. Ceci particulièrement évident pour la haute mer dont seulement 1,18 % sont protégées. Les négociations en cours du BZAJN offrent l'occasion de créer un mécanisme international pour les aires marines protégées (AMP). Le gouvernement allemand soutient ces discussions depuis le début et préconise le développement d'un accord international sur la BZAJN fort qui devra en retour s'appuyer sur des structures fortes au niveau régional. L'Allemagne a lancé le projet STRONG High Seas qui vise à renforcer l'approche régionale. Le projet est l'occasion d'aborder la question du changement climatique et de la biodiversité et contribue également au plan de l'Afrique du Sud en faveur de la biodiversité.

Dr. Nina Bhola, co-directrice du projet ABNJ Deep Seas, a souhaité la bienvenue aux participants au nom du Centre mondial de surveillance continue de la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-CMSC) et a remercié le Secrétariat de la Convention de Nairobi en tant que région pilote du projet pour son engagement continu. Elle a en outre exprimé l'espoir que les États puissent tirer parti de leur collaboration, comme en témoigne, par exemple, la progression de l'application de la planification de l'espace marin en tant qu'outil intersectoriel de planification par zone dans l'Océan Indien Occidental. Cet atelier est l'occasion d'aller encore plus loin au niveau de la coopération en réunissant deux régions qui couvrent deux bassins océaniques.

2 Session 1: Importance des ZAJN et une mise à jour sur les négociations de la BZAJN

Dr. Carole Durussel (IASS) a présenté l'importance des zones au-delà de la juridiction nationale (ZAJN) et des négociations en cours sur la biodiversité au-delà de la juridiction nationale (BZAJN). L'océan couvre 71% de la planète, dont 61% sont des ZAJN. La haute mer est définie par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) comme la colonne d'eau au-delà de 200 milles marins. Les fonds marins sont juridiquement connus comme "La Zone" et traités sous un régime juridique différent de celui de la haute mer dans le cadre de la CNUDM.

Les ZAJN sont riches en vie marine et fournissent d'importants services écosystémiques qui sont de plus en plus menacés. Les pressions exercées par les activités humaines ne se limitent pas aux zones côtières mais s'étendent jusqu'en haute mer, et ont atteint l'Antarctique et la fosse des Mariannes. L'ensemble de la planète est connecté par les courants océaniques et la migration des animaux de sorte que les activités entreprises dans les zones côtières ont aussi un impact sur les ZAJN et vice-versa. Les divisions politiques et juridiques de l'océan ne reflètent pas cette connectivité écologique. Actuellement, les ZAJN sont gérées par un cadre institutionnel et juridique complexe et fragmenté. L'océan est non seulement divisé en zones relevant de la juridiction nationale et de zones situées au-delà de celle-ci et est aussi compartimenté par secteur. L'Autorité internationale des fonds marins (AIFM), par exemple, est chargée de la gestion de l'exploitation minière des fonds marins; l'Organisation maritime internationale (OMI) est responsable de la gestion du transport maritime, du déversement délibéré des déchets et de la pollution marine; l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) gère la pêche; la Commission baleinière internationale (CBI) gère la chasse à la baleine; et la Commission océanographique intergouvernementale (COI) est responsable des directives sur le transfert technologique. Les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) agissent au niveau régional mais pas toutes les espèces halieutiques et régions sont couvertes. Les programmes pour les mers régionales, tels que les Conventions d'Abidjan et de Nairobi, jouent également un rôle important pour la gouvernance des océans mais la plupart d'entre eux ne s'étendent pas aux ZAJN. Actuellement, la coopération entre les organisations régionales et mondiales est limitée, ce qui compromet la conservation de la biodiversité en haute mer.

Ben Boteler (IASS) et Carole Durussel (IASS) ©Mathias Greiner

Il existe deux accords de mise en œuvre de la CNUDM: l'Accord des Nations Unies sur l'application de la partie XI (1994) et l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons (1995). L'accord BZAJN actuellement en discussion serait le troisième accord de mise en œuvre de la CNUDM. Les éléments du processus BZAJN à l'étude sont les ressources génétiques marines (RGM), les outils de gestion par zone (OGZ), les études d'impact sur l'environnement (EIE) et le renforcement des capacités et le transfert des techniques marines (CB&TT). Les discussions officielles ont débuté en 2016 avec les réunions du Comité préparatoire (PrepCom) et les négociations officielles ont débuté en septembre 2018. Les négociations devraient s'achever au printemps 2020.

Les négociations de la première session de la Conférence intergouvernementale sur la BZAJN se sont déroulées sur la base du document intitulé "aide aux discussions" et la deuxième session sur le document intitulé "aide aux négociations". Actuellement, un premier projet de texte est disponible pour faciliter les négociations textuelles.[1] Les progrès réalisés au niveau des éléments de l'accord sont jusqu'à présent mitigés:

- *RGM*: Il existe un large consensus sur la nécessité d'un mécanisme de partage des avantages résultant des ressources génétiques marines. Des questions restent ouvertes, entre autres, concernant le type et la réglementation de l'accès, la question de savoir si les avantages seront monétaires ou non monétaires, si le partage des avantages sera volontaire, la manière d'envisager les droits de propriété intellectuelle, la surveillance de l'utilisation des ressources génétiques marines et si les ressources génétiques marines de la Zone doivent aussi être incluses dans l'accord.
- *OGZ*: Il y a consensus sur l'importance de l'approche de précaution, de l'approche écosystémique, de l'approche fondée sur la science, de l'inclusion des connaissances autochtones et du maintien de la cohérence avec les cadres institutionnels et légaux existants. Des questions subsistent au sujet des critères et des normes, du caractère permanent ou temporaire des AMP, des mécanismes de prise de décision et de la répartition des responsabilités.

[1] Voir: https://undocs.org/en/a/conf.232/2019/6

- *EIE*: Jusqu'à présent, les États ont convenus qu'il devrait être obligatoire d'effectuer des EIE et qu'il faudrait éviter les duplications avec les processus existants. La discussion se poursuit sur les activités qui nécessitent des EIE, les modalités d'évaluation, la manière d'examiner les impacts cumulatifs et transfrontaliers, la manière d'examiner les impacts socioéconomiques et culturels, qui devrait réaliser les EIE et les financer et comment impliquer les États côtiers voisins dans ce procès.
- *CB&TT*: Le rôle du nouvel accord sera de catalyser les directives pour le CB&TT qui existent déjà dans le cadre de la COI-UNESCO. Les États ont convenu de l'importance du CB&TT et cela devrait être fait en fonction des besoins et axé sur les besoins des pays. Reste encore de savoir si ces directives doivent être volontaires ou obligatoires, quels États doivent bénéficier d'un traitement préférentiel, les domaines auxquels la technologie sera transférée, la forme du mécanisme d'échange à établir et comment établir un mécanisme de financement.

Les États, par leur mission permanente à New York, peuvent demander un financement pour envoyer un représentant à la prochaine session de négociations en septembre 2019 à travers du fonds administré par le secrétariat de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer (DOALOS) des Nations Unies (date limite: 28 juin 2019).

Discussion:

- Un manque de capacité affecte les pays du monde entier à s'engager dans le processus du BZAJN à New York. L'ONU est consciente de ce problème et accueille favorablement toute idée ou suggestion sur la façon de le résoudre.
- Il est difficile de savoir exactement comment un transfert de technologie pourrait avoir lieu.
- Certains pays d'Afrique de l'Ouest ont des réglementations nationales en matière d'EIE, mais celles-ci ne sont actuellement qu'appliquées au niveau terrestre. Il sera difficile de les appliquer à l'étranger.
- Certaines organisations ont déjà des EIE en place; les négociations du BZAJN en prennent note. L'Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud-Est (OPASE), par exemple, a un groupe de travail sur les "évaluations écologiques".
- L'Alliance de la haute mer ("High Seas Alliance") partage, par l'intermédiaire de son site Web "Treaty Tracker", toutes les interventions faites par les pays pendant les négociations du BZAJN.[2]

3 Session 2: Mises à jour sur les projets

STRONG High Seas : Mise à jour du projet

Ben Boteler (IASS) a donné un aperçu de l'état d'avancement du projet STRONG High Seas. L'objectif premier du projet est de renforcer la gouvernance régionale des océans pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Le projet est guidé par des discussions au

[2] Voir: http://highseasalliance.org/treatytracker/

niveau régional ainsi qu'une approche écosystémique intégrée. Son objectif principal est de favoriser l'engagement entre les différents acteurs. Le projet comporte trois composantes:

- Renforcer la gouvernance des océans dans les régions focales,
- Renforcer le dialogue entre les régions marines,
- Établir un lien entre la gouvernance régionale et mondiale.

Au sein de ces trois composantes, le projet comporte plusieurs activités telles que: Ateliers techniques, ateliers de dialogue, renforcement des capacités, développement d'une plate-forme de parties prenantes, ateliers régionaux, ateliers interrégionaux, engagement politique, évaluations et dossiers scientifiques.

Ben Boteler présente le projet STRONG High Seas ©Mathias Greiner

L'objectif premier des ateliers de dialogue est d'échanger, d'apprendre, ainsi que de fournir et recevoir des informations sur la gouvernance de l'océan et de la BZAJN. Basé sur une approche collaborative avec les régions, des sujets d'évaluation approfondie sont identifiés, des évaluations scientifiques au niveau des régions sont conçues conjointement, des données et des informations sont échangées, les résultats des projets sont examinés et évalués, et des ateliers et formations sont élaborés conjointement.

Le premier rapport du projet STRONG High Seas a été publié à la fin de l'année 2018 sur le cadre juridique et institutionnel des régions. En outre, un rapport sur les enseignements tirés de l'expérience des régions face à la gouvernance de l'océan ainsi qu'un dossier sur la manière de relier les niveaux régional et mondial ont été publiés. Un rapport sur les lignes de base écologiques visant à évaluer l'état actuel de la haute mer dans les régions focales du projet est en cours d'élaboration. Une évaluation des outils technologiques nécessaire au suivi, contrôle et surveillance (SCS) des activités humaines en ZAJN est aussi en cours d'élaboration. Un autre dossier sur la manière de relier les niveaux régional et mondial sera publié avant la troisième session de négociations en août 2019. De plus, le projet travaille à l'élaboration d'une évaluation des besoins en capacités régionales et d'une plate-forme de parties prenantes. Un atelier de renforcement des capacités sera organisé pendant la troisième session des négociations sur la BZAJN.

Projet ABNJ Deep Seas: Mise à jour du projet

Dr. Nina Bhola (PNUE-CMSC) a présenté le projet ABNJ Deep Seas. Ce projet quinquennal financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) touche à sa fin et tous les résultats sont disponibles en ligne (www.commonoceans.org). Le projet a quatre composantes:

1. L'amélioration de l'application du cadre politique et juridique (sous la direction de la FAO)

2. Réduire les impacts négatifs sur les écosystèmes marins vulnérables (EMV) et les composantes des zones d'importance écologique ou biologique (ZIEB) (sous la direction de la FAO)
3. Amélioration de la planification et de la gestion adaptative des pêcheries en eau profonde dans les ZAJN (dirigée par la FAO)
4. Élaboration et mise à l'essai d'une méthodologie pour la planification par zone (sous la direction du PNUE-CMSC)

L'objectif de la composante 4 est d'élaborer un projet de méthodologie de planification par zone utilisable dans les ZAJN et de renforcer la capacité des régions pilotes à l'appliquer. Tout au long du projet, le PNUE-CMSC, en collaboration avec les partenaires du projet, a entrepris un certain nombre d'examens et d'ateliers pour constituer une base de preuves scientifiques qui a ensuite servi à l'élaboration d'une méthodologie pour la planification par zone dans les ZAJN. Les activités ont été entreprises en trois thèmes principaux. Premièrement, le projet vise à comprendre et à améliorer les niveaux existants de partage des capacités et des connaissances dans les régions pilotes du projet. Des informations à ce sujet ont été recueillies par le biais d'évaluations des capacités afin de déterminer comment la capacité de planification par zone a évolué au fil du temps au fur et à mesure que le projet et les discussions sur la BZAJN ont progressé; d'ateliers spécialisés réunissant différentes parties prenantes pour partager des informations et des expériences, sensibiliser et faire comprendre les différentes activités marines dans les ZAJN; de webinaires pour partager des informations avec d'autres acteurs; et d'un certain nombre de revues. Ces examens se sont concentrés sur l'identification des éléments clés de différents outils de planification par zone et l'exploration de la façon dont ces outils pourraient être appliqués dans les ZAJN, ainsi que sur l'identification des leçons et expériences clés des études de cas de planification par zone déjà en cours dans les ZAJN. Il est ressorti de ces travaux que l'aménagement de l'espace marin pourrait constituer un cadre utile pour la mise en œuvre d'une planification intersectorielle par zone dans les ZAJN. Deuxièmement, le projet a exploré les cadres de gouvernance existants (ainsi que les activités et mandats sectoriels) en place dans les ZAJN et comment ils permettent ou entravent la planification par zone dans la région pilote ZAJN. Enfin, le projet a permis d'identifier les sources de données existantes et d'explorer les outils de stockage et de partage des données disponibles dans chacune des régions pilotes. Cette information a servi à cerner les lacunes dans les données actuelles et à entreprendre des exercices pour déterminer la connectivité maritime et les effets cumulatifs dans les régions pilotes.

Les données, les informations et les expériences recueillies constituent en quelque sorte une "boîte à outils" qui a permis d'identifier et d'explorer le contexte actuel des ZAJN dans les régions pilotes et d'identifier les outils appropriés pour la planification intersectorielle par zone dans les ZAJN. Grâce à cela et en tenant compte des capacités, perspectives et expériences régionales existantes, un cadre pour guider et soutenir la mise en œuvre de l'aménagement de l'espace marin (AEM) dans les ZAJN a été élaboré et peut être adapté en fonction des changements de gouvernance. Les principales leçons et conclusions de toutes les activités du projet seront résumées dans un document de synthèse qui pourra être utile pour informer les décideurs politiques.

Les principaux résultats attendus du projet comprennent une meilleure compréhension des caractéristiques des ZAJN et des activités qui se déroulent dans les régions pilotes, l'acquisition de connaissances en matière de planification par zone, le renforcement de la capacité d'engagement et l'élaboration de ressources régionales pour soutenir la planification par zone dans les ZAJN.

4 Session 3: Action régionale pour la biodiversité, les ZAJN et le processus de la BZAJN

4.1 Présentations par les Conventions

Présentation de la Convention d'Abidjan sur l'état d'avancement par rapport aux ZAJN et au processus de la BZAJN

Abou Bamba (Secrétariat de la Convention d'Abidjan) a rappelé les divers intérêts nationaux et régionaux des Etats africains par rapport aux ZAJN, à savoir la pêche, le transport maritime, l'exploitation minière en haute mer, les télécommunications, les ressources génétiques marines (RGM), la séquestration et le stockage du carbone, le pétrole et le gaz en mer, l'aquaculture, la mariculture et la sécurité maritime. Il s'est ensuite intéressé aux questions environnementales, sociales et économiques qui affectent négativement ces intérêts: le manque d'information, de connaissances et de capacités; le manque de recherche scientifique sur les RGM; le manque de contrôle des ressources; la concurrence avec les pays développés, des niveaux de pauvreté élevés exigeant une attention immédiate; et les menaces pesant sur la biodiversité marine.

Plusieurs initiatives régionales ont été mises en place pour traiter ces questions, à savoir la décision CP11/10 de la Convention d'Abidjan, la déclaration du Groupe Afrique lors de la 8ème réunion du Groupe de travail sur la BZAJN, ainsi que les projets STRONG High Seas et ABNJ Deep Seas. L'efficacité de la gouvernance régionale est toutefois limitée par une série de facteurs: structures de gouvernance fragmentées, manque de capacités et manque de moyens financiers. Ces défis pourraient être relevés par un mécanisme exhaustif de gouvernance des océans au niveau régional, par le renforcement des capacités et le transfert de technologies marines, en tirant les leçons de l'expérience d'autres régions (par exemple OSPAR) et en équilibrant les aspects socio-économiques et la conservation de la biodiversité. Les avantages économiques (par exemple de la pêche et de l'exploitation minière) sont les principaux intérêts des pays africains dans les ZAJN.

Il n'existe pas d'approche ou de mécanisme régional pour la gestion des ZEE en Afrique. En outre, certaines frontières maritimes restent contestées. Les questions de gestion des ZEE sont très éloignées pour la plupart des Etats et donc encore plus éloignées pour les ZAJN. Néanmoins, la Convention d'Abidjan a reconnu la nécessité pour les pays africains d'être associés à l'ordre du jour des ZAJN par leur décision CP11/10. En conséquence, le Groupe de travail de la Convention d'Abidjan sur les ZAJN a été créé en 2015. Il est composé d'États parties ainsi que de partenaires de coopération technique (par exemple, la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (COI-UNESCO) ou l'IASS). Les tâches du groupe sont la détermination des questions à étudier, les études, le renforcement des capacités, les rapports techniques et les recommandations à la Conférence des Parties (CdP). Une question importante est de garantir la participation de toutes les parties prenantes et pas seulement de celles qui sont présentes à New York. Le Groupe de travail vise également à soutenir l'Agenda 2063 de l'Union africaine (UA).

Les principes de base de leur travail sont l'agenda post-2015, l'approche écosystémique, l'approche régionale, ainsi que l'implication de toutes les parties prenantes. Les éléments du programme de travail sont les suivants :

1. Relation entre le futur instrument juridique et d'autres instruments et cadres,
2. Les ressources génétiques marines, y compris les questions relatives au partage des avantages,
3. Les mesures telles que des outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées,
4. Les études d'impact sur l'environnement,
5. Renforcement des capacités et transfert de technologie marine, et
6. Arrangements institutionnels, responsabilité, règlement des différends et clauses finales.

Au-delà du programme de travail, il est important que les pays africains aient une position commune. La Convention de Nairobi et la Convention d'Abidjan devraient formuler une prise de position commune. Pour cela, leur première réunion collective le 12 juin au Cap est une étape très importante. La Convention de Barcelone sur la Méditerranée devrait également être incluse dans ce procès.

Présentation de la Convention de Nairobi sur l'état d'avancement en matière de biodiversité

Dixon Waruinge (Secrétariat de la Convention de Nairobi) a commencé sa présentation en précisant que la Convention de Nairobi, qui compte dix États membres, n'a pas le mandat de travailler dans les ZAJN. Toutefois, les pays membres ont décidé de *"coopérer avec les institutions régionales existantes en matière de gouvernance des océans et de conservation de la biodiversité marine dans les zones adjacentes situées au-delà de la juridiction nationale... afin de promouvoir les voies de l'économie bleue dans la région de l'Océan Indien Occidental"* (décision CP9/10.2) et *"en collaboration avec des partenaires, de préparer un rapport sur les possibilités, options et scénarios pour la création de zones marines protégées dans les zones situées au-delà des juridictions nationales"* (décision CP9/10.3)**.**

Participants à l'atelier ©Mathias Greiner

Dans l'Océan Indien Occidental (OIO), la valeur économique des biens et services marins est estimée à plus de 20 milliards de dollars par an, avec un actif de 333,8 milliards de dollars, ce qui pourrait apporter de la richesse aux régions côtières de l'Organisation. L'OIO est le nouveau champ d'extraction pétrolière et gazière. Indépendamment du potentiel commercial des ressources dans les zones marines, seuls quelques pays africains ont investi ici jusqu'à présent. Par

exemple, peu de pays africains ont exploré la possibilité de demander des licences d'exploitation minière des fonds marins à l'AIFM. En plus de ce potentiel économique, plus de 40 ZIEB ont été identifiées dans la région qui abritent environ 700 monts sous-marins, des évents hydrothermaux et de nombreuses espèces endémiques. L'accent est de plus en plus mis sur l'utilisation durable des ressources marines et côtières pour la croissance de l'économie bleue dans la région.

Après avoir présenté la région de l'OIO, M. Waruinge a continué de parler des défis que doit relever les ZAJN. Tout d'abord, il y a une méconnaissance de ces régions lointaines. Deuxièmement, s'il existe une multiplicité d'organisations actives dans la région – Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), COI-UNESCO, Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Commission des pêches pour le sud-ouest de l'océan Indien (SWIOFC), Accord des pêches du secteur sud de l'océan Indien (SIOFA), Southern Indian Ocean Deep Sea Fishers Association (SIODFA), Commission des thons de l'océan Indien (CTOI) – les problèmes intersectoriels et nouveaux sont insuffisamment gérés. Le dualisme entre les droits souverains dans les ZEE et la liberté d'accès en haute mer complique la gouvernance des ZAJN. Souvent, on ne sait pas non plus quel ministère ou organisme d'un pays doit traiter des ZAJN. En outre, les ZAJN sont menacées par le réchauffement de la planète, le blanchissement des coraux, les collisions avec les navires, le bruit dans les océans, les déversements de pétrole et l'acidification des océans. La Convention de Nairobi soutient l'utilisation d'outils de gestion par zone pour relever ces défis, ce qui est facilitée par la composante 4 du projet ABNJ Deep Seas.

A l'avenir, la Convention de Nairobi prévoit de soutenir l'objectif 6 de l'Agenda 2063 de l'Union africaine sur l'économie bleue/océanique; d'améliorer l'application d'outils de gestion tels que la planification de l'espace marin, la gestion écosystémique et la gestion intégrée des zones côtières (GIZC); et de développer une stratégie de gouvernance des océans dans la région de l'OIO pour déterminer la contribution africaine à la gouvernance océanique. Le 5 juillet 2019, une séance sur la gouvernance des océans aura lieu pendant le symposium organisé par l'Association des sciences de la mer de l'océan Indien occidental (WIOMSA). En août/septembre 2019, un atelier régional sur la gouvernance des océans aura lieu. En septembre 2019, la Convention de Nairobi participera au Forum des régions marines organisé par l'IASS. La Convention de Nairobi prévoit également de participer à la Conférence des Nations Unies sur l'océan en 2020 au Portugal.

Discussion:

- Il est important de considérer les aspects diplomatiques des négociations de la BZAJN et de convaincre les politiques de l'importance du processus.
- Les pays africains devraient disposer d'une liste des utilisations et de la valeur économique des ZAJN. Cela pourrait aider à convaincre les gouvernements de l'importance de la haute mer et à participer activement aux discussions.
- De nombreux pays n'ont pas de structures de gouvernance de l'océan en place au niveau national. Celles-ci pourraient être élaborées plus facilement une fois que les structures régionales de gouvernance de l'océan seront en place, sur lesquelles les structures nationales pourraient s'appuyer.
- Les décideurs doivent pouvoir assister et contribuer aux négociations de la BZAJN, ce qui n'est pas toujours le cas.
- Les pays devraient prendre en main le projet STRONG High Seas afin de s'assurer qu'il se poursuive au-delà de la date officielle de fin du projet en 2022.

4.2 Présentations des États sur l'état d'avancement par rapport aux ZAJN et au processus de la BZAJN

Île Maurice

Allen Cedras, originaire des Seychelles et basé à l'Île Maurice, a présenté le projet pilote de la zone de gestion conjointe du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le 29 juillet 2008, les gouvernements de l'Île Maurice et des Seychelles ont signé un accord sur la délimitation de la ZEE entre les deux Etats. Le 1er décembre 2008, une demande conjointe concernant la région du plateau des Mascareignes a été présentée à la Commission des limites du plateau continental, conformément à l'article 76 §8 de la CNUDM. Le 30 mars 2011, la Commission a adopté par consensus la recommandation de compétence conjointe sur les fonds et sous-sol marins pour une superficie de 396 000 km^2.

Dans le cadre du projet SAPPHIRE, Composante 4, Livrable de projet 2.4: "Application des meilleures pratiques et des enseignements tirés de l'expérience grâce à une démonstration novatrice de la gouvernance des océans (en particulier le renforcement des partenariats pour la gestion de l'ABNJ)", les deux pays mettent en œuvre une zone de gestion conjointe (ZGC). Il s'agit de la plus grande zone maritime au monde établie par deux pays. Le projet, d'un montant de 2,2 millions de dollars américains, est financé par le FEM et sera exécuté sur quatre ans, de 2018 à 2021. Il est mis en œuvre par le PNUD et son agent d'exécution est le Gouvernement mauricien. Il existe une commission de gestion mixte avec un comité directeur composé de représentants des deux pays.

Le projet pilote PNUD-ZGC a pour objectif général de permettre aux deux pays de gérer efficacement le plateau des Mascareignes. A la fin du projet, le PNUD-ZGC établira un plan spatial marin complet pour relever les principaux défis de la ZGC, réduire les conflits et permettre une utilisation durable des ressources. Le plan spatial devrait, entre autres, fournir un cadre pour l'identification, la sélection et la création de zones; assurer la durabilité des utilisations économiques de la ZGC; réduire et résoudre les conflits spatiaux et temporels entre les activités humaines actuelles et futures et entre les activités humaines et la nature; et identifier les données et sources de données intéressant pour la ZGC. Le projet comprend également le développement d'un système de gestion de données et l'identification d'options pour le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS) des activités humaines dans la ZGC**.**

Seychelles

Francesca Adrienne a fait une présentation sur les Seychelles et leur espace maritime. Les Seychelles sont situées dans l'océan Indien et sont composées de 116 îles peuplées de 94 000 habitants dont la plupart vivent sur trois îles. Ses territoires sont composés de près de trois fois plus de superficie océanique que

Zacharie Sohou (IRHOB) pose une question ©Mathias Greiner

terrestre. La ZEE a été légalement définie et le plateau continental situé au nord a été accepté comme plateau continental étendu.

Les Seychelles ont historiquement bénéficié de leurs ressources marines et, en 2016, le gouvernement a établi une stratégie d'économie bleue. En 2012, le gouvernement a entrepris l'élaboration d'un plan d'aménagement de l'espace marin. Il s'est engagé à protéger 30% de la ZEE (à ce jour, 26% sont protégés), dont 15% de zones de non-pêche. L'échange de dette pour l'adaptation climatique de 2016 a permis de réunir des fonds pour des projets durables. Les Seychelles ont également été très actives dans le domaine de la lutte contre la pollution plastique: En 2019, le nettoyage d'Aldabra a eu lieu, avec la collecte de 25 tonnes de plastique; des interdictions de plastiques à usage unique ont été mises en place et des projets de sensibilisation communautaire sont en cours. En outre, des recherches sont en cours sur les espèces commerciales de poissons, en particulier le thon, qui est l'un des piliers économiques des Seychelles et de l'Organisation mondiale de la pêche.

En ce qui concerne les négociations en cours sur la BZAJN, Mme Adrienne a mentionné que les États côtiers et en particulier les petits États insulaires en développement (PEID) insistaient sur le maintien du concept de pays avoisinants pour tirer parti de l'utilisation durable des ressources adjacentes à leur ZEE.

Nigéria

Halima Bawa-Bwari a commencé par donner un aperçu des politiques et stratégies nationales existantes. Le Nigéria n'a pas de politique ou de stratégie nationale sur les océans ni de politique ou de législation nationale sur les ZAJN. Il n'y a pas non plus d'aménagement de l'espace marin. Le Nigéria a toutefois un Plan de gestion intégrée des zones côtières (ICAMP). L'objectif de ce plan est d'améliorer les moyens d'existence des communautés côtières en contribuant à la réussite de la gestion du projet du Grand écosystème marin du golfe de Guinée (GOGLME). Les stratégies de l'ICAMP comprennent l'élaboration d'un plan directeur écologique pour guider l'utilisation des zones côtières; la facilitation des structures de gestion; la promotion de l'agriculture durable, des techniques de conservation des sols et de l'eau; l'application des règlements nationaux de protection de l'environnement; l'exécution des programmes d'évaluation environnementale, de surveillance et de vérification. Le Nigeria dispose également d'un plan national de gestion des pêches ainsi que d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux pour la biodiversité (NBSAP) qui reflètent le plan stratégique de la CDB pour la biodiversité 2011-2020. La coordination régionale n'a pas de rôle direct dans le NBSAP car l'accent est mis principalement sur l'action nationale mais elle est liée à des agendas mondiaux plus larges.

Le Nigeria a présenté une demande officielle à la Commission des limites du plateau continental par l'intermédiaire de son représentant, M. Awosika, pour étendre sa plate-forme continentale à 350 milles marins. Il existe une structure de coordination interministérielle au sein de laquelle les questions intersectorielles sont discutées mais il n'y a pas eu de préparation nationale aux négociations du BZAJN. Les principaux défis en ce qui concerne la BZAJN sont le manque de consultation et de coordination au niveau national, les faibles capacités institutionnelles, le manque de données et d'informations, l'accès limité à la recherche et le manque de fonds pour assurer la participation active des négociateurs concernés dans les domaines thématiques. Un nouvel accord BZAJN pourrait contribuer à mieux rapprocher la coopération intersectorielle au Nigeria et dans la région en facilitant la formulation d'une politique océanique et d'une structure de gouvernance (au lieu de l'approche sectorielle

actuelle) et en encourageant une participation plus efficace au niveau régional pour assurer la cohérence des politiques et la mise en œuvre à tous les niveaux. D'après l'expérience de Mme Bawa-Bwari, une fois qu'il y a un coup de pouce du niveau régional ou mondial, les gouvernements sont plus susceptibles d'agir rapidement. La région peut apporter une contribution précieuse aux négociations de la BZAJN mais elle a besoin de connaissances et d'une compréhension accrues (par exemple de la biodiversité sur le plateau continental), de données et de capacités (par exemple pour les outils de gestion par zone, les études d'impact environnemental, la biotechnologie marine, l'exploitation minière en eau profonde, la résilience des océans aux changements climatiques, la mise en place de l'économie bleue).

Discussion:

- La mise en œuvre a toujours été un défi pour la planification spatiale marine dans la région, souvent en raison d'un manque de ressources financières.
- Les pays africains devraient travailler ensemble et mener des recherches conjointes plutôt que de se concentrer sur des projets individuels.
- Lorsque l'on limite la pêche, il faut tenir compte du fait que de nombreuses personnes en dépendent pour leur subsistance.
- Lorsque des chercheurs internationaux utilisent des données recueillies dans ou par des pays africains, il est important d'en être conscient afin de ne pas dupliquer les efforts et de tirer profit de la recherche. En général, la recherche sur les ZAJN fait défaut.
- Les secrétariats peuvent jouer un rôle de facilitateur ou de médiateur pour les questions transfrontières.

4.3 Présentations des parties prenantes sur l'état d'avancement de l'ZAJN/BBNJ

Organisation des pêches de l'Atlantique du Sud-Est (OPASE)

Graca D'Almeida (OPASE) a commencé par montrer que l'OPASE se trouve dans l'océan Atlantique du Sud-Est au-delà des ZEE des États côtiers d'Angola, de Namibie, d'Afrique du Sud et du Royaume-Uni (par ses îles d'Ascension, Saint Helena et Tristan da Cunha). Les Parties contractantes à la Convention sont l'Angola, l'Union Européenne (UE), le Japon, la Corée du Sud, la Namibie, la Norvège et l'Afrique du Sud. Il a pour mandat de conserver et de gérer les réserves halieutiques dans le but d'assurer la conservation à long terme et l'utilisation durable de ces ressources. L'OPASE est guidée par les lignes directrices internationales existantes.

Participants à l'atelier ©Mathias Greiner

L'OPASE utilise une gamme de stratégies de gestion: le total admissible des captures (TAC) annuel pour quatre espèces d'eau profonde et un stock de crabe d'eau profonde qui comprend également des règlements sur les prises accessoires dans une pêche mixte; un TAC global est réparti entre les parties et une pêche est fermée lorsque le niveau total convenu des prises

est atteint; l'interdiction de la pêche directe des requins des grands fonds et de l'utilisation de filets maillants; des mesures visant à réduire les prises accidentelles d'oiseaux de mer; un système visant à minimiser le risque de "pêche fantôme"; des mesures visant à protéger les grands écosystèmes marins des impacts négatifs importants de la pêche en eaux profondes; et la gestion des activités de pêche par zone. Les mesures sont toujours fondées sur les meilleures informations scientifiques disponibles, l'approche de précaution est appliquée et l'OPASE peut adopter des mesures juridiquement contraignantes concernant la pêche dans la zone de la convention. L'OPASE a également mis en place un système de suivi, de contrôle et de surveillance.

En ce qui concerne le rôle des ORGP dans un futur accord sur la BZAJN, Mme. D'Almeida a souligné que les ORGP ont beaucoup fait pour aborder la biodiversité et l'utilisation durable des ressources et que le rôle des ORGP devrait être reconnu et renforcé en comblant les lacunes existantes au lieu de créer une nouvelle organisation.

Association des sciences de la mer de l'Océan Indien Occidental (WIOMSA)

Julius Francis Woiso a commencé par rappeler les diverses fonctions du WIOMSA: un forum pour aborder les questions régionales; la production de connaissances et le renforcement des capacités; le développement des partenariats et de la collaboration; le renforcement des relations entre la science et la gestion; l'élargissement et l'amélioration des résultats et impacts; et la mobilisation des ressources. En ce qui concerne les ZAJN, la connectivité fonctionnelle sert de base à l'harmonisation des priorités de conservation de l'espace marin entre les juridictions maritimes. En ce qui concerne l'économie de la pêche dans les ZAJN de l'Océan Indien Occidental (OIO), la présentation a montré que les deux principaux pays de pêche sont l'Espagne et la France. D'autres pays entreprennent aussi des activités de pêche dans la région, tels que la Nouvelle-Zélande, la Corée du Sud, Taiwan, le Japon, l'Iran, le Portugal et la Chine.

M. Woiso a laissé les participants avec une série de questions: Y a-t-il des leçons à tirer de l'expérience de la CNUDM? Les acteurs clés se retrouvent-ils autour de la table pour discuter (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et Union africaine (UA))? Les données existantes sont-elles utilisées de manière optimale? Comment établir des liens avec d'autres processus similaires? Quel est le cadre approprié pour ces dialogues au niveau régional? Qu'est-ce que la gouvernance régionale des océans dans le contexte des ZAJN?

Sous-Commission de la COI pour l'Afrique et les Etats insulaires adjacents (IOC-AFRICA), COI-UNESCO

Mika Odido (COI-UNESCO) a présenté les tâches de la COI-UNESCO, point focal des Nations Unies pour les sciences océaniques, qui comprennent les observations et services océaniques, l'échange de données et d'informations et le renforcement des capacités. La vision de la COI est la suivante: *"Une solide compréhension scientifique et des observations systématiques de l'évolution du climat et des écosystèmes océaniques mondiaux doivent sous-tendre le développement durable et la gouvernance mondiale pour un océan sain, ainsi que la gestion mondiale, régionale et nationale des risques et des possibilités liés aux océans"*.

La COI a plusieurs fonctions :

- *Fonction A: Recherche océanographique* (par exemple sur l'acidification des océans, l'oxygène dans les océans, le Rapport mondial sur les sciences océaniques qui sera publié en 2020);
- *Fonction B:* Système mondial d'observation de l'océan (GOOS), océanographie et météorologie maritime de la JCOMM, Système mondial d'observation du niveau de la mer (GLOSS), Système mondial d'observation du climat (SMOC), Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS), échange international des données et informations océanographiques (IODE), deuxième expédition internationale dans l'Océan Indien (IIOE-2));
- *Fonction C:* alerte rapide (par exemple pour les tsunamis, les ondes de tempête, les inondations côtières, l'érosion côtière, la prolifération d'algues nuisibles);
- *Fonction D:* Évaluations et information pour les politiques*;*
- *Fonction E:* Gestion/gouvernance durable (par exemple accélération de l'aménagement de l'espace marin, visant à ce que 50% des ZEE aient approuvé l'aménagement de l'espace marin d'ici 2050, en collaboration avec le PNUE, le PNUD, WIOMSA et les agences nationales; GEF LME:LEARN);
- *Fonction F:* Développement des capacités (par exemple, directives pour le renforcement des capacités, Académie mondiale *OceanTeacher*, Rapport mondial sur les sciences océaniques (GOSR), Portail pour améliorer les connaissances sur les sciences océaniques, Décennie des Nations Unies pour l'océanologie et le développement durable 2021-2030).

Institut sud-africain des affaires internationales (SAIIA)

Alex Benkenstein (SAIIA) a expliqué que l'institut sud-africain des affaires internationales (SAIIA) se penche sur une série de sujets différents important pour la région, y compris l'environnement et l'océan, afin de développer des évaluations ciblées et la communication entre la science et les politiques. SAIIA relie les expériences locales avec les politiques nationales pour créer une vision régionale qui s'adapte aux considérations globales. Il y a beaucoup d'acteurs impliqués dans l'économie bleue africaine mais la définition de ce concept reste confuse. Cela reste un défi de parler d'une voix cohérente et stratégique dans la région et au-delà. M. Benkenstein a ensuite parlé de l'Agenda 2063 de l'Union africaine qui considère l'économie bleue comme une opportunité de transformation et de croissance. Sur un plan plus large, l'Agenda vise à renforcer l'unité de l'Afrique dans les négociations mondiales, à catalyser la révolution de l'éducation et des compétences et à promouvoir activement la science, la technologie, la recherche et l'innovation, à agir d'urgence sur le changement climatique et l'environnement et à transformer, développer et industrialiser les économies africaines en valorisant les ressources naturelles. En outre, il convient de noter la Stratégie Maritime Intégrée Africaine (AIMS) 2050 et la Charte de Lomé sur la sécurité maritime qui fixent l'objectif de développer une économie bleue durable.

Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

Sibongile Mavimbela (SADC) a commencé par déclarer que l'organisation, qui compte 16 États membres africains, est en train d'élaborer une stratégie pour l'économie bleue. En outre, la SADC travaille actuellement sur:

- La réforme de l'agenda 2020 pour les Etats membres;

- Cadres généraux: Stratégie d'industrialisation et feuille de route de la SADC (2015) et plan d'action correspondant (2017);
- Protocole sur la gestion de l'environnement au service du développement durable (2014) (pas encore appliqué car pas tous les États l'ont pas ratifié);
- Stratégie et plan d'action de la SADC sur le changement climatique (2014);
- Stratégie pour une économie verte et plan d'action pour le développement durable (2015);
- Zone de libre-échange tripartite (SADC-COMESA-EAC);
- Groupes de travail (pour le gaz naturel, la conservation transfrontalière, la quatrième révolution industrielle, l'économie bleue);
- Les processus de la SADC pour soutenir la mise en œuvre des cadres et protocoles (Sommet, Conseil des ministres, réunions ministérielles sectorielles);
- Les chaînes de valeur régionales; et
- Alignement des stratégies, cadres et protocoles clefs sur les objectifs de la Convention de Nairobi et des grands projets (océan Indien occidental: sources et activités terrestres (WIOSAP), SAPPHIRE).

La SADC est renforcée par sa position géographique stratégique et sa forte volonté politique ainsi que par l'alignement des stratégies, cadres et protocoles clés sur les objectifs de la Convention de Nairobi et d'autres grands projets (par exemple, WIOSAP, SAPPHIRE). En outre, un protocole d'accord a été signé avec le PNUE. Cependant, les limites des capacités financières et techniques, les lacunes en matière de recherche et de connaissances, la "domestication" des politiques, protocoles et plans d'action et la nécessité de surveiller la mise en œuvre des plans d'action et autres engagements représentent des défis. Dans le future, la SADC prévoit de renforcer la collaboration et la mise en œuvre conjointe de programmes et d'initiatives (entre États membres, communautés économiques régionales (CER), programmes pour les mers régionales, partenaires de recherche, etc. En ce qui concerne les négociations de la BZAJN, la SADC soutient ses États membres pour leur permettre de rester engagés dans le régime de gouvernance en développement. Ils soutiennent la gestion de vastes zones et écosystèmes marins, la gouvernance intégrée des zones côtières et l'adoption d'un aménagement de l'espace marin pour les ZAJN.

Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD)

Ahmed Hersi (IGAD) et Andre Ciseau (PMAESA) ©Mathias Greiner

Ahmed Hersi (IGAD) a commencé par présenter les huit États membres du bloc commercial de l'Océan Indien Occidental: Djibouti, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Somalie, le Sud Soudan, le Soudan et l'Ouganda. L'organisation se préoccupe de la sécurité dans la région. En ce qui concerne plus particulièrement la sécurité maritime, elle s'intéresse aux menaces telles que les différends maritimes entre États, le terrorisme maritime, la piraterie et la criminalité maritime (trafic de drogue, pêche illégale,

prolifération des armes). Partenariats, y compris une collaboration éventuelle en matière de sécurité maritime avec la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), le COMESA et la COI-UNESCO. Une coordination efficace est nécessaire pour éliminer le chevauchement des efforts et des ressources, mais à l'heure actuelle, il y a peu de collaboration entre les services de la garde côtière qui sont souvent laissés à la marine. Afin d'accroître la capacité et de traiter efficacement les questions de sûreté maritime, il faut une coopération entre États, un partage de l'information et des partenariats public-privé (par exemple avec l'industrie maritime et les compagnies d'assurance).

Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA)

Mclay Kanyangara (COMESA) a déclaré que l'objectif du COMESA, qui a son siège en Zambie, est de promouvoir la prospérité économique par la coopération régionale dans ses 21 États membres. L'organisation gère un programme de promotion de la sécurité maritime régionale (MASE) et a également un programme sur le changement climatique. Ses activités sont actuellement entravées par le manque de ressources financières adéquates et par des ressources humaines limitées. Les prochaines étapes consisteront notamment à faire participer d'autres communautés économiques régionales et l'Union africaine aux discussions du COMESA pour faire en sorte que tous les pays africains, y compris les pays sans littoral, puissent jouer un rôle dans les négociations de la BZAJN et à établir une position africaine forte dans les négociations de la BZAJN.

5 Session 4: Connectivité écologique

Connectivité migratoire dans l'océan (MiCO)

Corrie Curtice (Université Duke) a présenté le projet MiCO (*Migration Connectivity in the Ocean*) qui permet de mieux comprendre la connectivité écologique qui existe entre les eaux côtières et la haute mer, par exemple avec la migration des espèces marines à travers les bassins océaniques. Un exemple approprié est l'oiseau puffin de Cory qui niche en Afrique et migre ensuite vers trois autres régions, passant ainsi au-dessus de la juridiction de nombreux pays ainsi que des ZAJN.

Il existe une abondance de publications sur les espèces migratrices mais les données recueillies ne sont souvent pas prises en compte dans les processus politiques et décisionnels, en particulier pour les ZAJN. Cette lacune dans le transfert des connaissances s'explique en partie par le fait que l'information n'est souvent pas disponible sous une forme facilement accessible. Le projet MiCO s'efforce de synthétiser l'information et les données disponibles dans une base de données en ligne gratuite et de combler ainsi l'écart entre la science et la politique.

Les utilisateurs peuvent effectuer des recherches dans la base de données par espèce, par pays ou par contributeur de données. La reconnaissance des différents fournisseurs de données est importante pour que les utilisateurs puissent réutiliser les données MiCO dans les publications. Les utilisateurs peuvent également observer les différentes façons dont les espèces se déplacent dans les océans ainsi que leurs aires de reproduction et d'alimentation. Il est également possible d'exporter des données pour une espèce particulière et de faire n'importe quel type de superposition avec d'autres données disponibles. Les prochaines étapes

du projet consistent à améliorer l'interface du système utilisateur, à ajouter plus de données et à continuer de rejoindre les dépôts de données, les chercheurs en systèmes d'observation, les décideurs et les utilisateurs.

Évaluation intégrée des écosystèmes marins de l'Atlantique dans l'espace et le temps (iAtlantique)

Albertus J. Smit (Université du Cap-Occidental) a présenté le projet iAtlantic qui a démarré le 1er juin 2019 à la suite de la déclaration de Belém signée sur la coopération atlantique en matière de recherche et d'innovation en 2017. iAtlantic relie les activités de recherche dans l'Atlantique Sud et dans l'océan Austral et explore les synergies avec les autres initiatives. L'objectif est d'accroître l'efficacité opérationnelle en partageant l'infrastructure de recherche, les données et les plates-formes de gestion des données et en utilisant les nouvelles méthodes de données. Il y a 33 partenaires (Brésil, Afrique du Sud et UE) et 11 partenaires associés internationaux. Le projet est financé par l'UE dans le cadre du programme Horizon 2020. iAtlantic est composé de huit modules de travail:

1. Océanographie de l'Atlantique et connectivité des écosystèmes
2. Cartographie des écosystèmes atlantiques
3. Facteurs de changement et points de basculement des écosystèmes
4. Impact de facteurs de stress multiples
5. Gestion et protection de l'espace et du temps (gestion durable)
6. Renforcement des capacités, politiques, engagement des parties prenantes et sensibilisation
7. Gestion des données
8. Coordination et gestion

M. Smit a également souligné que le projet accorde beaucoup d'importance aux capacités locales et à l'utilisation des bases de connaissances locales. M. Smit a invité les membres de l'atelier intéressés à établir des liens pour l'approcher après la conférence.

Discussion:

- Il n'y a pas de partenariat formel avec la Convention de Nairobi ou la Convention d'Abidjan mais il y a une reconnaissance de leur existence. Ces pays ne sont cependant pas signataires de la déclaration de Belém.
- Les grands écosystèmes marins sont inclus dans le projet mais il n'existe aucun lien officiel avec les personnes qui les représentent.
- Le courant de Benguela est inclus dans le programme car il fait partie de l'intérêt national de l'Afrique du Sud.

6 Session 5: Planification par zone dans les ZAJN

Planification intersectorielle par zone

Rachael Scrimgeour (PNUE-CMSC) a commencé par donner une introduction à la planification par zone, déclarant qu'il s'agit de *"la prise en compte d'une zone géographique*

dans laquelle des activités sont exercées et la prise en compte de différents facteurs qui peuvent influencer où, quand et comment ces activités sont entreprises". Dans les ZAJN, la planification par zone est sectorielle mais il n'y a pas d'intégration intersectorielle stratégique. Le processus de négociation de la BZAJN vise à aborder certaines des limitations existantes mais on ne sait pas exactement quel type de cadre de gestion sera mis en place dans le cadre du nouvel accord. Ce que l'on sait, c'est que l'ambition est de ne pas miner les mécanismes, processus et organes existants. De plus, tout au long du document d'aide aux négociations de la Présidente, des mots comme "communication, coopération et coordination" figurent dans le texte concernant l'aménagement du territoire. L'objectif du projet est d'élaborer une ébauche de méthodologie de planification par zone pouvant être utilisée dans les ZAJN. Plus précisément, l'équipe examine l'applicabilité des outils de planification sectorielle aux ZAJN, recueille les expériences et les bonnes pratiques des autres régions et s'efforce de comprendre les cadres de gouvernance pertinents.

L'élaboration du cadre comprenait des recherches sur les différents aspects de la planification par zone (partage des connaissances et des capacités, gouvernance, données et outils). Les deux régions pilotes sont la CPPS (Pacifique du Sud-Est) et la Convention de Nairobi (Océan Indien Occidental). Sur la base de ces recherches, il a été décidé de se concentrer sur l'aménagement de l'espace marin en particulier plutôt que sur la planification par zone en général. L'aménagement de l'espace marin est un cadre de gestion intersectorielle par zone qui vise à assurer la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources ainsi que la poursuite des activités et la prévention d'utilisations incompatibles en haute mer. Actuellement, la planification de l'espace maritime est principalement réalisée dans les juridictions nationales.

Le cadre qui en résulte se compose de multiples éléments et étapes. Elle commence par la détermination du besoin, de l'objectif et de l'emplacement de la planification; identifie et fait participer les intervenants; et définit les rôles et les responsabilités du leadership. Ensuite, le cycle de planification commence (planification participative, élaboration du plan de gestion, mise en œuvre et application, suivi et évaluation, examen adaptatif). Les cadres de soutien financier, de capacité et de gouvernance sont considérés séparément comme des conditions favorables. Étant donné que le paysage de la gouvernance des ZAJN pourrait évoluer dans un proche avenir à la suite des négociations de la BZAJN, le cadre de l'aménagement de l'espace marin a été examiné selon deux scénarios de gouvernance différents: celui dans lequel un nouvel instrument international juridiquement contraignant existe pour la BZAJN et celui dans lequel il n'existe pas (c'est-à-dire, il n'est pas encore entré en vigueur). La raison en est d'aider à déterminer ce qui est possible et quelles sont les conditions requises pour appuyer l'aménagement de l'espace marin et s'il y a des défis à relever.

Discussion:

- Il est nécessaire d'effectuer des recherches avant d'effectuer l'aménagement de l'espace marin dans les ZAJN afin d'obtenir des données de base. C'est souvent compliqué, surtout en haute mer, ce qui rend nécessaire l'utilisation de données secondaires provenant d'expéditions océaniques antérieures.
- Il est nécessaire d'impliquer fortement les parties prenantes dans la planification participative pour s'assurer qu'un mécanisme de résolution des conflits dans les domaines d'intérêt élevé soit inclus dans le processus global d'élaboration de l'aménagement de l'espace marin.
- Une analyse des parties prenantes devrait être effectuée pour identifier les acteurs importants. S'ils sont adéquats, les instituts gouvernementaux responsables devraient

donner leur bénédiction pour la participation des ONG, car celles-ci possèdent souvent des ressources et des capacités précieuses.

- La planification de l'espace marin est un processus politique qui peut rassembler des secteurs et inclure des mécanismes pour combler le fossé entre la science et les politiques.
- Il n'est pas clair si le nouvel accord sur la BZAJN contiendra des dispositions sur la planification de l'espace marin.

Activité : Mise à l'essai du cadre

Le but de l'activité était de tester le cadre élaboré par le projet ABNJ Deep Seas et d'obtenir les retours des participants sur la façon dont il pourrait être appliqué, et par qui, et d'examiner l'impact des régimes de gouvernance potentiels en place dans l'avenir. Les commentaires recueillis serviront à la finalisation du cadre qui devrait avoir lieu d'ici la fin d'août 2019.

L'évolution du cadre de gouvernance ainsi que l'augmentation et l'émergence de nouvelles activités au sein des ZAJN constituent des défis majeurs pour l'aménagement de l'espace marin. Il faut comprendre comment le cadre sera affecté par l'évolution de la gouvernance et des usages. Pour ce faire, on a divisé les participants en groupes (anglophones et francophones) en leur demandant d'imaginer qu'ils vivent dans un avenir hypothétique. Dans cet avenir, une activité accrue a été observée dans une zone de haute mer présentant d'importantes caractéristiques de biodiversité. Dans ce contexte, on a demandé aux participants d'examiner un élément du processus de l'aménagement de l'espace marin: a) en présence d'un nouvel instrument international juridiquement contraignant ou b) en l'absence de celui-ci. En groupes, ils ont dû explorer comment le cadre de gouvernance pour chacune de ces options a influencé leur élément du processus de l'aménagement de l'espace marin et identifier les conditions ou obstacles favorables à celui-ci. Des documents à distribuer, y compris du matériel de lecture et des feuilles de travail, ont été distribués à chaque groupe. Chaque groupe a présenté ses conclusions au cours d'une séance plénière, résumées ci-dessous.

Discussion plénière

Groupe 1: En l'absence d'un nouvel instrument international juridiquement contraignant, les problèmes existants sont bien connus. Il existe des organisations régionales et sectorielles qui peuvent fonctionner mais les cadres juridiques existants n'énoncent pas les principes pertinents. Pour que les organisations puissent travailler ensemble, elles doivent avoir quelque chose en commun, c'est-à-dire une question d'intérêt commun, par exemple la pollution. Les données physiques et environnementales pourraient être fournies par les organisations scientifiques (et autres) par le biais de revues et de publications, etc. Les parties prenantes de ce scénario sont les pays, les ONG, les plates-formes intersectorielles, les plates-formes régionales et les communautés d'États qui peuvent encore se réunir dans le cadre d'arrangements régionaux ou mondiaux informels même s'il n'existe aucun engagement juridique. Dans le cas d'un nouvel instrument international juridiquement contraignant, les arrangements institutionnels devraient comprendre un organe de prise de décision au niveau mondial qui puisse mettre en œuvre les dispositions de cet instrument. Les données sont fournies par un comité scientifique mondial établi en vertu de cet instrument. Il est difficile d'identifier et de déterminer comment les intervenants communiqueraient entre eux. Toutefois, nous savons que les intervenants doivent être identifiés à l'avance et veiller à ce que leurs

intérêts soient pris en compte. Un mécanisme de coordination mondiale devrait être mis en place et les États devraient être tenus de coopérer entre eux. Toutefois, cela ne serait possible que si le nouvel instrument international juridiquement contraignant fournit les moyens nécessaires à la collaboration et tient compte de la capacité juridique, technique et financière.

Groupe 2: Pour permettre la coopération intersectorielle, des forums de partage de l'information devraient être créés. Il est crucial d'identifier les parties prenantes pour que la planification puisse se faire efficacement. L'un des principaux défis est de savoir comment réunir toutes les autorités compétentes et coordonner l'action s'il n'existe pas d'instrument. La mise en œuvre du nouvel accord constitue un autre défi majeur. Il y a la nécessité de veiller à ce qu'un secrétariat du nouvel accord n'affaiblisse pas les organisations régionales et qu'il soit soutenu par les organisations existantes et coordonné avec les secrétariats existants. Les structures et organes juridiques existants devraient viser à renforcer la coopération régionale, à partager les expériences et à soutenir les possibilités de planification à l'échelle locale.

Groupe 3: Un bref résumé des deux cas différents a été présenté, en commençant par la liste des secteurs concernés par la haute mer (pêche, mines, transports, ONG et recherche). Les propositions de collaboration avec les organisations régionales ont fait l'objet d'un accord mais il est nécessaire de renforcer les capacités de ces organisations régionales. Les organisations régionales et mondiales sont pilotées par les États membres et devraient être utilisées pour établir des partenariats et aider les organisations à soutenir la mise en œuvre multisectorielle. Ces partenariats peuvent soutenir le développement d'une vision commune pour différentes régions et soutenir le partage des expériences existantes afin de capitaliser sur les résultats de la recherche scientifique

Évaluation du cadre pour l'aménagement de l'espace marin – discussions en groupes ©Nina Bhola

Groupe 4: Une approche écosystémique est-elle possible? On s'entend pour dire que cela est possible dans les deux scénarios. Avec et sans cet instrument international, il y aura toujours un conflit entre la politique et la science, en fonction de la définition d'une approche écosystémique sélectionnée. Les scientifiques croient que les décideurs politiques devraient prendre des décisions fondées sur la science mais ils devraient être obligés de prendre des décisions fondées sur une approche écosystémique. Cela ne s'applique pas encore aux ZAJN et d'autres données scientifiques pourraient s'avérer nécessaires. Il est nécessaire de réexaminer le droit de la mer. Il est également nécessaire de disposer d'une plate-forme/mécanisme de données commun pour le partage de l'information. Il existe déjà des responsabilités en matière d'approche écosystémique mais le défi réside dans le fait que, souvent, de tels mandats ne s'étendent pas jusqu'aux ZAJN. L'un des principaux problèmes tient au fait que certains États n'ont pas ratifié la convention internationale sur le droit de la mer (CNUDM).

Groupe 5: Les deux scénarios ont été considérés comme le pire ou le meilleur des cas. Dans le pire des cas, il sera difficile de mettre en œuvre l'aménagement de l'espace marin. L'Assemblée générale des Nations Unies pourrait être l'entité chargée d'entreprendre la planification de l'espace marin. La mise en œuvre pourrait être facilitée par des résolutions spéciales et il pourrait y avoir un mécanisme de partage de l'information. Les forums intersectoriels pourraient inclure la Division des affaires maritimes et du droit de la mer (DOALOS) ainsi que les programmes transfrontaliers existants, tels que les programmes des grands écosystèmes marins. Un consensus peut être nécessaire pour parvenir à un accord dans le cadre de ce scénario. Les conflits pourraient être résolus par l'intermédiaire du tribunal existant sous la CNUDM. Différents facteurs environnementaux, économiques et sociaux doivent être pris en compte pour la planification de l'espace marin et les intérêts et/ou priorités des différents États peuvent rendre difficile le rapprochement des différentes parties. Les pays enclavés devraient être pris en considération car on ne sait pas très bien comment un nouvel accord s'appliquerait. Dans le meilleur des cas, l'aménagement de l'espace marin est possible. Il serait nécessaire de créer une nouvelle agence pour la planification de l'espace marin qui pourrait coordonner les activités, de la même manière que la COI-UNESCO coordonne les travaux scientifiques en haute mer. Un mécanisme mondial de respect des obligations et des lignes directrices pour la mise en œuvre seraient nécessaires. Il pourrait s'agir d'un document évolutif que les intervenants pourraient suivre mais il faudra peut-être du temps pour trouver une solution. Il devrait y avoir un code de conduite pour que les pays agissent de manière appropriée et pour faciliter l'équilibre entre, par exemple, les pays plus puissants et les petits États insulaires en développement (PEID). Un mécanisme juridiquement contraignant de règlement des différends peut être nécessaire. Un comité technique pourrait être mis sur pied pour réduire les questions liées au temps et aux compromis et devrait faire des recommandations à un organe décisionnel central.

Groupe 6: Le scénario sans instrument international a été considéré comme le scénario actuel. Sous le scénario avec un instrument international tel qu'ils l'espèrent, l'aménagement de l'espace marin pourrait être possible. Les ORGP font l'objet d'un suivi scientifique et halieutique important et, dans de nombreux pays, un suivi sectoriel (et parfois une évaluation) a lieu. Toutefois, il y a peu de coordination entre ces activités de surveillance et elles sont fortement axées sur la pêche, les télécommunications et la sécurité maritime. Le cadre actuel n'est pas coordonné, fragmenté et manque d'informations. Il est possible de partager les données entre les secteurs, par exemple par la mise en place d'une équipe. Il peut être difficile pour les entités individuelles d'assurer le suivi car il n'y a pas de continuité. De nombreux pays disposent d'une capacité de pêche et d'activités de sécurité maritime ainsi que du secteur privé (pétrole et gaz, par exemple). Les ONG pourraient éventuellement apporter leur aide à cet égard. Il existe des comités scientifiques régionaux (par exemple, le comité au sein de la zone de la Convention d'Abidjan) et, au niveau national, il existe une certaine collaboration entre les comités sectoriels et les gouvernements. Celles-ci pourraient être établies au niveau régional. Les capacités de suivi et d'évaluation sont insuffisantes et il y a des problèmes de coordination, ainsi que des difficultés liées à l'accès aux données et à leur partage. Avec un instrument international, l'aménagement de l'espace marin peut être possible. La participation au nouvel accord pourrait fournir des capacités supplémentaires de suivi et d'évaluation, c'est-à-dire de la même manière que la CCNUCC, car la participation au niveau régional pourrait ne pas être suffisante. Les régions devraient participer à la mise en œuvre des activités de suivi et d'évaluation. Il faut plus de détails sur la façon d'appuyer les processus humains, techniques et financiers.

Groupe 7: En ce qui concerne les utilisations marines mutuellement bénéfiques (et non compatibles), il existe certains scénarios où la conservation pourrait coexister avec un tourisme

et une pêche durables. Cependant, ceux-ci ne peuvent pas coexister avec l'exploitation minière. La pose des câbles peut avoir ou non des effets néfastes. Ces secteurs travaillent indépendamment et peuvent même ne pas se parler, et il est donc difficile d'avoir une approche globale en termes d'accord sans un instrument sur la BZAJN. Les points de vue du groupe étaient divergents. Certains ont dit que c'était difficile, mais possible. D'autres pensaient que cela n'était pas possible parce que toute opération ou mise en œuvre convenue serait volontaire, non systématique et ne serait pas considérée comme un mécanisme de gestion des conflits conforme. Il a été convenu qu'en l'absence d'instrument juridiquement contraignant, aucune institution n'aurait le mandat de surveiller la mise en œuvre des règlements, directives ou décisions. Un arrangement institutionnel fini nécessiterait un instrument juridiquement contraignant avec des structures et des objectifs fonctionnels, y compris une organisation chargée de superviser la mise en œuvre de ces décisions, règlements, directives et procédures. En l'absence de tout instrument, comment cet arrangement institutionnel ad hoc pourrait-il être opérationnel? Il faut d'abord concevoir des mesures pour réunir les parties dans le cadre d'un instrument avant de s'orienter vers tout arrangement institutionnel proposé. Il est possible qu'il y ait un dépôt de données, de métadonnées et d'informations sur une région. Cependant, en l'absence de principes formels, ces données seraient variées, avec différentes origines de propriété. En l'absence d'un instrument juridique doté d'une plate-forme scientifique et de recherche formelle, ce cadre de données pourrait être considéré comme informel et ne pourrait pas alimenter l'élaboration des politiques. Il est nécessaire d'harmoniser les systèmes de données dans le cadre d'un organisme scientifique ayant pour mandat légal d'éclairer les politiques et les recommandations, par exemple une sorte de Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) pour la BZAJN. En l'absence d'instrument, il n'y aurait pas de cadre juridique, de justification ou de base pour tout accord. La gestion serait ad hoc, en fonction de la "dominance" d'un ou deux partis régionaux. Un cadre juridique approprié est essentiel pour une vision unie de la conservation de la BZAJN. Il y a un risque que des acteurs sectoriels tels que les ORGP, l'AIFM, l'OMI ou même, dans certains cas, le Comité international de protection des câbles, prennent le contrôle du programme en fonction de leurs priorités sectorielles et qu'un secteur "dominant" puisse prendre le contrôle. Un forum intersectoriel devrait être reconnu en vertu d'un instrument juridique. Nous pouvons appliquer l'aménagement de l'espace marin et les plans de gestion marine mais pas dans les ZAJN. Ou nous pouvons appliquer unilatéralement celles des zones adjacentes. En l'absence de mandat en vertu du droit international, il n'y aura pas de base juridique de conformité pour aucune des parties. Cela ne serait pas pratique et, par conséquent, il n'y aurait pas d'environnement réalisable pour un plan de gestion.

Groupe 8: Sans instrument international, l'aménagement de l'espace marin peut être mise en œuvre. Il faudrait identifier la partie ou l'entité responsable de la direction du processus, les parties prenantes concernées et les pays voisins dans la zone environnante. Une base juridique pour la mise en œuvre serait nécessaire. La collecte de données peut s'avérer difficile mais un forum maritime pour la mise en œuvre pourrait fournir une fonction de coordination et aider à identifier les points communs et les objectifs communs. Il serait bénéfique de changer le mode de fonctionnement des ORGP en les rendant plus intersectorielles et en leur permettant d'agir en tant qu'organe intersectoriel unique. Avec un instrument international en place, l'aménagement de l'espace marin sera plus facile mais il y aura encore des défis à relever. Par exemple, un plus grand nombre de pays impliqués peut signifier des discussions prolongées; il peut aussi y avoir de plus grandes différences entre les pays riches et les pays pauvres, par exemple, les pays plus avancés peuvent être en mesure de traiter les données plus efficacement et ils peuvent faire des progrès scientifiques; et il y aura des incertitudes quant à la façon d'intégrer l'aménagement de l'espace marin dans les ZAJN dans la législation

nationale. Un accord juridique contribuera à encourager l'égalité (c'est-à-dire que tous les pays ont les mêmes droits et les mêmes possibilités) et la transparence dans les forums afin que tous les pays puissent être entendus. Les règles devraient être mondiales mais tous les plans de gestion devraient être spécifiques à chaque région, mis en œuvre au niveau régional et un mécanisme de coordination régionale établi. Une approche régionale permettra d'utiliser les portails de données existants pour faciliter la mise en œuvre – ce qui sera plus facile que d'établir une plate-forme mondiale (c'est-à-dire que les organes régionaux de mise en œuvre devraient appliquer l'accord mondial, et non l'inverse).

7 Session 6: Renforcement des capacités et engagement des parties prenantes

Évaluation des besoins en capacité pour la BZAJN dans l'Atlantique du Sud-Est

Adnan Awad, Shannon Hampton et Lynn Jackson (IOI-SA) ont commencé par préciser que, dans le cadre du projet STRONG High Seas, la responsabilité du volet sur le renforcement des capacités dans la région de l'Atlantique Sud-Est était confiée à l'IOI-SA. Leur première étape a consisté à entreprendre une évaluation des besoins en capacités pour orienter les activités de formation et de sensibilisation tant dans le cadre du projet qu'à plus long terme. Aux fins de l'évaluation, on a considéré que la capacité comprenait la capacité de mettre en œuvre des mesures de conservation et de gestion dans les ZAJN; la capacité de participer aux négociations de la BZAJN; ainsi que la sensibilisation visant à renforcer la volonté politique dans la région de soutenir et de participer aux ZAJN et au processus sur la BZAJN. Le renforcement des capacités et le transfert de technologie sont l'un des éléments du processus sur la BZAJN. Le document d'orientation sur le renforcement des capacités élaboré dans le cadre du projet Common Oceans décrit le renforcement des capacités et le transfert de technologie comme un "facilitateur " des autres éléments de l'accord global.

Participants à l'atelier ©Mathias Greiner

L'éventail des compétences techniques requises pour opérer dans les ZAJN comprend les compétences juridiques, la capacité d'identifier et de développer les ZAJN susceptibles de contribuer aux initiatives de l'économie bleue, l'application de divers outils de gestion (par

exemple, les outils de gestion par zone, les études d'impact environnemental), la mise en œuvre de l'approche par écosystème, la recherche scientifique, le transfert technologique, l'acquisition de données et la gestion des informations. La plupart des compétences ne sont pas propres aux ZAJN mais sont également requises pour la gestion des zones marines relevant de la juridiction nationale.

Pour l'évaluation des besoins en capacités, un questionnaire a été élaboré et distribué par courrier électronique à 150-200 parties prenantes et a également été mis à disposition via les médias sociaux. A ce jour, 20 réponses ont été reçues de personnes de 11 des 22 pays de la région de la Convention d'Abidjan. La plupart provenaient de responsables gouvernementaux – dont six points focaux – mais des réponses ont également été reçues d'universitaires, d'instituts de recherche et d'ONG. Étant donné le faible taux de réponse, les résultats ne doivent être considérés que comme préliminaires et des recommandations.

- *Niveau de connaissance sur les ZAJN:* La majorité des répondants au sondage connaissaient bien le sujet.
- *Aspects juridiques:* Sur les 11 pays qui ont répondu, 8 avaient des politiques ou une législation sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), 9 sur la conservation de la biodiversité, 10 sur la gestion des pêches et 3 sur l'aménagement de l'espace marin.
- *Négociations BBNJ et/ou formation de DOALOS sur les ZAJN*: 7 pays ont indiqué qu'ils étaient impliqués dans les négociations sur la BZAJN mais aucun n'a participé à la formation proposé par DOALOS (D'autres sources indiquent en fait que des pays ont participé à la formation proposé par DOALOS. Cela suggère qu'il y a un manque de partage de l'information sur les négociations sur la BZAJN et les activités connexes dans les pays).
- *Outils de gestion*: Les outils les plus couramment utilisés sont les aires marines protégées et les études d'impact environnemental. La plupart des pays utilisent une approche écosystémique, mais aucune n'est définie dans leur législation.
- *Recherche*: Les 11 pays entreprennent tous des recherches sur les écosystèmes et les ressources côtières mais seulement 5 d'entre eux travaillent sur les ZAJN.
- *Surveillance côtière et océanique*: 9 des pays ont mis en place des systèmes. La plupart ont mis en place des systèmes de gestion de l'information.
- *Priorités en matière de renforcement des capacités*: La plupart des répondants considèrent que le renforcement des capacités est nécessaire dans leur région. La priorité la plus élevée a été accordée aux cours d'introduction régionaux de courte durée sur les ZAJN et le processus sur la BZAJN, aux dialogues politiques au niveau régional, aux cours régionaux de courte durée sur les outils de gestion et aux séminaires de haut niveau. Une importance moindre a été accordée aux cours et webinaires en ligne ouverts et massifs. La sensibilisation du public par le biais des médias sociaux a été mieux classée que la sensibilisation du public par les médias traditionnels.

Possibilités de renforcement des capacités existant dans la région dans le cadre de la COI-Afrique, de l'OPASE, de la Commission du courant de Benguela, du Grand écosystème marin de Benguela (BCC-BCLME), du projet iAtlantic, de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI), de l'Initiative de gestion des grands fonds marins (DOSI) et du projet Mami Wata.

Le premier cycle de formation dans le cadre de ce projet est prévu pour le second semestre 2019 (deuxième cycle en 2020). Les orateurs ont recommandé que l'organisation d'un cours

régional de courte durée et d'un séminaire de haut niveau soit une priorité du projet STRONG High Seas. Le dialogue politique au niveau régional pourrait être mis en œuvre par les projets STRONG High Seas et iAtlantic. Le Groupe de travail sur les ZAJN de la Convention d'Abidjan dispose d'un sous-groupe sur le renforcement des capacités qui pourrait examiner les recommandations du présent rapport et, à plus long terme, contribuer à stimuler et coordonner la mise en œuvre des activités régionales de renforcement des capacités autour des ZAJN et du processus sur la BZAJN. Le groupe de travail devrait également examiner les évaluations des besoins en capacités provenant d'autres sources.

Développement d'une plate-forme de parties prenantes

Shannon Hampton (IOI-SA) a rappelé qu'à l'occasion du premier atelier de dialogue en haute mer de STRONG High Seas à Abidjan (2018), les participants ont identifié l'absence d'un mécanisme de partage de l'information et d'une plate-forme centralisée d'information et ont recommandé de créer une plate-forme qui permettrait aux parties prenantes de rester en contact et de diffuser des informations. En réponse, une plate-forme d'information, de diffusion et de communication a été mise en place sur le site Internet de la Convention d'Abidjan. Un certain nombre de sujets doivent encore être ajoutés au site Web, y compris des informations sur les ressources génétiques marines, le renforcement des capacités et le transfert des connaissances, des mises à jour sur les négociations sur la BZAJN, une base de données d'experts et des organisations travaillant sur la BZAJN. Des pages existent déjà sur l'importance des ZAJN pour l'Afrique, les études d'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques (EES), les outils de gestion par zone, les possibilités de formation et les publications (à partir de juin 2019). Les utilisateurs peuvent se connecter, ce qui leur permet de participer aux conversations entre les pays et les parties prenantes sur les quatre éléments du processus sur la BZAJN, de consulter le calendrier des événements, de consulter les possibilités de formation, d'accéder aux dernières nouvelles archivées et d'assister aux webinaires.

Capacité en matière de planification: Besoins en capacités pour la Convention de Nairobi

Louise Lieberknecht (GRID-Arendal) a animé un atelier pour évaluer les besoins du réseau de la Convention de Nairobi (Secrétariat et Etats membres) en matière de planification et de gestion par zone dans les ZAJN de l'Océan Indien Occidental. Les objectifs spécifiques de l'atelier étaient les suivants :

a) identifier les besoins actuels en matière de renforcement des capacités;
b) examiner et mettre à profit l'évaluation de la capacité antérieure; et
c) déterminer les progrès réalisés en matière de renforcement des capacités dans le cadre de ce projet.

La session de l'atelier s'est appuyée sur deux précédentes évaluations des capacités entreprises en octobre 2016 et novembre 2017 aux Seychelles dont les résultats ont été publiés dans un rapport. Dans ces évaluations précédentes, trois composantes de la capacité ont été identifiées :

- Attributs internes (structures et procédures, capacité organisationnelle, objectifs)
- Ressources (données et information, finances, outils et technologie)
- Environnement favorable (pouvoirs, relations extérieures, cadre juridique et politique).

Ibukun Jacob Adewumi (NUI Galway) et Louise Lieberknecht (GRID-Arendal) en discussion ©Mathias Greiner

Au cours de cet atelier, on a demandé aux participants d'examiner les résultats des évaluations de 2016-2017. On leur a demandé: Les conclusions sont-elles toujours valables aujourd'hui? Manque-t-il quelque chose? Qu'est-ce qui a changé? Quelle a été la contribution du projet ABNJ Deep Seas? Quels sont les principaux besoins en matière de renforcement des capacités en 2019? Leurs contributions serviront de base à la mise à jour finale du rapport d'évaluation des capacités lorsque le projet ABNJ Deep Seas arrivera à son terme pour servir de référence lors de la planification du développement futur des capacités dans la région.

Constatations d'évaluations antérieures de la capacité
*(Les astérisques * indiquent les besoins de renforcement des capacités auxquels le projet ABNJ Deep Seas visait à répondre)*

Attributs internes (les capacités, les caractéristiques et les propriétés du réseau nécessaires à l'exécution des fonctions et à l'atteinte des objectifs)

- a clairement pour mandat de travailler au nom des États Membres, conformément aux instructions données;
- Réunions régulières et procédures claires pour prendre des décisions.

→ Principaux besoins en matière de renforcement des capacités:

- Améliorer la compréhension commune des outils de planification par zone et des concepts connexes* ;
- Volonté politique des États membres si la Convention de Nairobi doit être active dans les ZAJN et/ou agir en tant qu'organe de coordination pour la planification par zone dans les ZAJN;
- Présenter des arguments plus clairs en faveur d'une gestion par zone dans les ZAJN (les États membres accordent actuellement la priorité à la gestion des ZEE).

Ressources (matériel, services et actifs nécessaires à l'exécution des fonctions et à l'atteinte des objectifs)

- Bonne infrastructure informatique et de communication, y compris une certaine capacité pour l'utilisation d'un système d'information géographique (SIG).

→ Principaux besoins en matière de renforcement des capacités:

- Financement à long terme pour la gestion par zone dans les ZAJN ;
- Plate-forme de données partagée accessible*;
- Formation technique sur des outils spécifiques (cadre*, SIG, outils d'aide à la décision).

Environnement favorable (environnement de travail externe requis pour les fonctions et objectifs)

- Bons liens informels avec d'autres autorités compétentes actives dans les ZAJN;
- Une certaine compréhension commune des concepts techniques et du contexte juridique et de gouvernance.

→ Principaux besoins en matière de renforcement des capacités:

- Mécanismes formels d'intégration intersectorielle aux niveaux national et régional;
- Mandat formel pour la Convention de Nairobi dans les ZAJN (selon la volonté politique);
- Politique régionale de l'océan.

Actions de renforcement des capacités menées par le projet

1. Élaborer du matériel de communication soulignant pourquoi les ZAJN sont importants pour les États côtiers de la région de la Convention de Nairobi et comment la planification par zone peut être utilisée au profit de ces États côtiers → Rapport de synthèse (à publier en 2019)
2. Travailler avec les États membres pour explorer différents scénarios de planification par zone dans les ZAJN et comment différentes approches peuvent soutenir différents résultats. Des représentants d'autres organismes compétents (p. ex. AIFM, OMI, ORGP, etc.) devraient être invités à cet atelier et à d'autres
3. Les données et métadonnées recueillies dans le cadre des projets pilotes devraient être stockées de manière centralisée dans une base de données désignée, de sorte que le Secrétariat puisse y avoir accès et que les États Membres puissent y avoir accès une fois le projet achevé

Résultats de la session de l'atelier

Les résultats de l'atelier ont montré que, même si certaines des lacunes en matière de capacités identifiées dans les évaluations précédentes subsistent, des progrès significatifs ont été accomplis au cours des trois dernières années. A cet effet, les participants ont souligné :

- une meilleure connaissance du secrétariat de la Convention de Nairobi par les autres autorités sectorielles;
- une prise de conscience généralement accrue des synergies potentielles entre les organisations et les programmes (le projet ABNJ Deep Seas y ayant contribué en créant des occasions pour ces différents organismes de se rencontrer lors d'ateliers);
- une décision prise par la Conférence des Parties à la Convention de Nairobi en 2018 d'encourager les Parties contractantes à inclure les ZAJN de la région de l'Océan Indien Occidental dans le champ d'application des futurs partenariats et projets développant des outils de gestion par zone pour la promotion de l'économie bleue et la conservation de la biodiversité marine, reflétant une conscience accrue de l'importance des ZAJN dans la région;
- le Centre d'échange d'informations établi par le secrétariat de la Convention de Nairobi qui constitue une bonne plate-forme pour la communication future sur les stratégies ZAJN à venir; et
- une volonté politique accrue dans la région de s'engager dans la planification stratégique de l'économie bleue à l'échelle nationale et régionale et une prise de conscience accrue de l'importance des ZAJN dans ce contexte (certains des rapports techniques et matériels de communication produits par le projet STRONG High Seas ont été utiles à cet égard).

Malgré ces progrès, d'importants besoins de renforcement des capacités subsistent dans la région. À la fin de l'atelier, on a demandé aux participants de réfléchir à ce qu'ils considéraient comme les besoins en suspens les plus importants. Ils ont souligné:

- une meilleure gestion et un meilleur partage des données dans toute la région;
- le renforcement des capacités institutionnelles en matière d'études d'impact environnemental et d'évaluations environnementales stratégiques dans les ZAJN;
- sensibilisation accrue aux synergies entre la gestion des ZAJN et la CDB, en particulier en ce qui concerne les ressources génétiques marines;
- une meilleure compréhension des avantages potentiels de l'exploitation des ressources génétiques marines et des mécanismes de partage équitable de ces avantages;
- une meilleure intégration intersectorielle à l'échelle nationale et régionale;
- renforcer la volonté politique et le mandat du secrétariat de la Convention de Nairobi pour qu'il s'engage dans la gestion des ZAJN;
- des analyses coûts-avantages claires à effectuer pour la gestion par zone dans les ZAJN.

Un rapport actualisé d'évaluation des capacités sera produit pour rendre compte plus pleinement des résultats de cet atelier, y compris une évaluation plus détaillée des progrès réalisés ainsi que des besoins restants en matière d'évaluation des capacités.

8 Session 7: L'état de la biodiversité dans l'Atlantique du Sud-Est

Rapport sur les niveaux de référence écologiques

Ross Wanless (BirdLife International) a commencé par présenter la raison d'être du rapport de référence écologique du projet STRONG High Seas. Le plus grand impact que les humains ont sur les océans est la pêche. Seulement 10% environ des pêcheries sont actuellement sous-exploitées, ce qui laisse très peu de marge de manœuvre pour l'ajustement. L'objectif du rapport de référence écologique est de déterminer l'état de la haute mer (géophysique et biodiversité) et les pressions qui s'exercent sur elle. Ces connaissances sont nécessaires pour élaborer des approches écosystémiques de la gestion de la haute mer. Le rapport met particulièrement l'accent sur l'élaboration d'une approche intégrée (multi-agences) pour l'établissement d'aires protégées en haute mer. La première étape consiste en un examen sur dossier des principaux thèmes, rassemblant "ce que l'on sait" et "ce que l'on ne sait pas", après quoi les sections sont rédigées par des experts régionaux. Il n'y a ni le temps ni le budget nécessaire pour élaborer de nouvelles analyses ou mener des recherches primaires mais il existe en fait une quantité importante d'information sur les zones d'importance écologique et biologique (ZIEB), les écosystèmes marins vulnérables (EMV), les zones importantes pour les oiseaux et la biodiversité, les zones maritimes particulièrement vulnérables, etc. La "soupe alphabétique" reflète cependant le fait que l'identification des zones de grande valeur écologique se fait par une approche sectorielle – l'information doit être intégrée pour être utile.

Ce qui rend la gouvernance de la haute mer si compliquée, c'est que les écosystèmes marins ne sont pas isolés mais intimement liés les uns aux autres – beaucoup plus que les écosystèmes terrestres. Les frontières légales imposées à l'océan sont largement arbitraires et

ne signifient rien pour les animaux et les nutriments qui se déplacent dans l'océan. Le rapport attirera l'attention sur la façon dont la biodiversité et les habitats chevauchent les frontières et comment les activités dans les ZAJN peuvent menacer directement les activités dans les ZEE. La conservation du milieu marin ne peut donc pas être l'affaire d'un seul pays mais exige une coopération transfrontalière.

Une fois terminé, le rapport appuiera les recommandations sur les outils de gestion par zone à l'intention des décideurs (y compris ceux qui participent aux négociations sur la BZAJN). Il identifiera les priorités en matière de conservation spatiale et d'autres objectifs de gestion par zone et identifiera les menaces, y compris celles qui ne sont pas facilement abordées par les outils de gestion par zone, comme le changement climatique et la pollution plastique. Le rapport identifiera également les lacunes en matière d'information et les liens avec les travaux d'évaluation socio-économique à effectuer dans le cadre du projet STRONG High Seas.

Discussion:

- Les premières étapes de l'établissement d'un réseau d'aires marines protégées ont déjà été franchies: identifier les modèles de connectivité et présenter cette information aux décideurs, puis identifier les ZIEB, les EMV, etc. Les prochaines étapes doivent être d'établir un lien entre ces connaissances et les menaces/défis pour la biodiversité puis de déterminer si les menaces peuvent être traitées par les aires marines protégées ou si des mesures plus larges sont nécessaires pour faire face, par exemple, à la surpêche et la pollution.
- Le rapport a tenté d'inclure des processus plus vastes que la connectivité axée sur les espèces, par exemple la connectivité axée sur les courants océaniques, les cartes des fonds marins, les processus géophysiques et le changement climatique.

9 Session 8: Gouvernance et biodiversité dans les ZAJN

Rapport juridique intitulé 'Renforcer la gouvernance régionale des océans pour la haute mer: Opportunités et défis rencontrés concernant l'amélioration du cadre juridique et institutionnel de l'Atlantique du Sud-Est et du Pacifique du Sud-Est'

Carole Durussel (IASS) présentant à l'atelier ©Mathias Greiner

Carole Durussel (IASS) a présenté un rapport récent du projet STRONG High Seas sur les défis et les opportunités du cadre juridico-institutionnel de la gouvernance des océans dans l'Atlantique du Sud-Est et le Pacifique du Sud-Est. Ce rapport fait partie d'une série de rapports sur la haute mer, dont le reste sera publié au cours des prochaines années. Le rapport évalue le cadre de gouvernance actuel dans les deux régions, identifie les défis et les opportunités pour faire progresser la

conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en haute mer, et identifie les options possibles pour renforcer la gouvernance et la coopération régionale. L'approche adoptée a consisté à travailler directement avec les secrétariats de la Convention d'Abidjan et de la CPPS, en plus d'une analyse documentaire et d'une analyse des documents juridiques et politiques. Le projet de rapport a été examiné par les secrétariats et leurs États membres ainsi que des experts de la gouvernance des océans, y compris ceux qui siégeaient au conseil consultatif du projet STRONG High Seas.

La discussion dans ce rapport s'articule autour de deux processus internationaux importants en cours, à savoir les négociations sur la BZAJN et l'ODD 14. Il a été demandé si les structures de gouvernance existantes sont adéquates pour gérer efficacement les outils de gestion par zone, les études d'impact environnemental, les ressources génétiques marines, le renforcement des capacités et le transfert de technologie, la pollution marine, la gestion et la protection des écosystèmes dans les ZAJN et la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Le rapport examine les structures juridiques et institutionnelles mondiales et régionales. Plusieurs défis dans les régions ont été identifiés: Les organisations ont des mandats variés et non complets ou limités pour traiter des questions liées à la BZAJN. La coopération intersectorielle est limitée. La participation aux accords régionaux et mondiaux est variée et inégale. En outre, les États membres de l'Atlantique du Sud-Est sont différents en termes de culture, de langue et de capacité disponible.

Le rapport énumère une série d'options possibles pour renforcer la gouvernance régionale des océans. Tout d'abord, la collaboration intersectorielle peut être facilitée si un plus grand nombre d'États deviennent parties aux principaux accords internationaux et régionaux afin de créer un terrain d'action commun. Il peut également être renforcé par des programmes conjoints, des protocoles d'accord et la participation à des événements, ainsi qu'en donnant aux programmes maritimes régionaux les moyens d'agir dans le cadre des ZAJN. Le Groupe de travail sur les ZAJN de la Convention d'Abidjan a été cité comme un exemple positif pour ce dernier point. En outre, les États des régions pourraient mettre en œuvre une approche ou une politique commune sur les priorités en matière de conservation; former des coalitions pour promouvoir leur intérêt mutuel dans des questions spécifiques liées à la BZAJN; promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la BZAJN en prenant la parole dans les forums mondiaux et régionaux; et soutenir une base scientifique solide et le développement des capacités. Les États peuvent également considérer la négociation d'un accord sur la BZAJN comme une occasion de donner de la cohérence à un régime de gouvernance fragmenté, offrant ainsi la possibilité de réaliser plusieurs des options susmentionnées.

Discussion:

- Les interactions socio-écologiques (moyens d'existence et bien-être des populations, bien-être des équipages des navires en mer, sécurité humaine, crimes maritimes), les aspects culturels, ainsi que le changement climatique n'ont pas pu être inclus dans ce rapport mais certaines de ces questions seront couvertes dans la prochaine phase d'évaluation.
- Un cadre juridique mondial solide soutiendrait également l'action au niveau régional.
- De nombreuses organisations africaines sont limitées soit par leur géographie, soit par leur mandat, mais l'Agenda 2063 de l'Union africaine mentionne explicitement l'océan, ce qui pourrait justifier de nouvelles mesures.
- Les deux régions focales du projet STRONG High Seas viennent de commencer à travailler sur les ZAJN; les négociations sur la BZAJN font avancer les choses.

- Il est parfois difficile d'accroître la légitimité nécessaire des organisations existantes.
- Il est important de sensibiliser les pays à l'importance d'assimiler les résolutions des conventions et accords dans les lois et politiques nationales.
- L'Union africaine pourrait soutenir l'engagement des pays africains dans les négociations sur la BZAJN; il existe peut-être d'autres acteurs régionaux qui pourraient être utiles.

État d'avancement des activités de suivi, de contrôle et de surveillance (SCS) des activités humaines dans les ZAJN

Klaudija Cremers (IDDRI) a présenté un exposé sur le suivi, le contrôle et la surveillance (SCS) des activités humaines dans les ZAJN. IDDRI prépare actuellement un rapport sur le SCS qui devrait être complété pour la troisième session de négociations sur la BZAJN en août 2019. Le rapport s'appuie sur deux ateliers d'experts sur les outils technologiques et les options stratégiques en matière de SCS qui ont été organisés en 2017 et 2018 à Paris, ainsi que sur une analyse documentaire. Des ateliers régionaux dans les zones de la Commission permanente du Pacifique Sud (CPPS) et de la Convention d'Abidjan sont prévus pour 2019 et 2020.

Selon la FAO (1981), SCS peut être défini comme suit :

a) Surveillance: l'exigence permanente de mesure des caractéristiques de l'effort de pêche et des rendements des ressources;
b) Contrôle: les conditions réglementaires dans lesquelles l'exploitation de la ressource peut être menée;
c) Surveillance: le degré et les types d'observations nécessaires pour assurer le respect des contrôles réglementaires imposés aux activités de pêche.

Le SCS est très important pour les ZAJN car les activités humaines sont en expansion constante, ce qui a souvent des conséquences négatives sur la biodiversité. Il a un rôle à jouer dans la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et la criminalité transnationale, l'application des aires marines protégées, la modélisation de la biodiversité et des activités humaines, la modélisation et la gestion des menaces de pollution et de marée noire, la sécurité alimentaire et la traçabilité, etc. En Afrique de l'Ouest, par exemple, 40% du poisson provient de la pêche INN mais les efforts de suivi, de contrôle et de surveillance sont entravés par des problèmes de gouvernance et de coûts. Cela entraîne d'importantes pertes monétaires de plus de 2 milliards de dollars par an. Si l'on ne s'attaque pas à la pêche INN, il sera impossible pour la région de respecter les ODD.

Une série de facteurs doivent être pris en compte lors du choix des outils de suivi et de contrôle les plus appropriés pour un contexte donné, notamment l'objectif, les coûts, l'accès, la fiabilité, la couverture, la facilité des manipulations, les considérations de confidentialité, la vérification croisée des données, la capacité à analyser les données, les différents acteurs et parties prenantes. Les outils traditionnels de SCS comprennent les inspecteurs, les journaux de bord et la surveillance navale et aérienne en mer. Ces dernières années ont vu l'arrivée d'une série de nouveaux outils, par exemple les systèmes d'identification automatique (AIS) ou les systèmes de surveillance des navires (VMS). L'AIS est un système de sécurité permettant de suivre les navires afin d'éviter les accidents et est nécessaire pour une série de navires; les données sont accessibles au public. Le VMS, quant à lui, est une technologie satellitaire qui permet de

localiser les navires en mer. Le VMS est requis par certaines ORGP mais il n'y a pas d'exigence mondiale harmonisée et les données ne sont pas toujours librement accessibles.

Bonface Mutisya (Secrétariat de la Convention de Nairobi) et Klaudija Cremers (IDDRI) ©Mathias Greiner

Un autre outil novateur est le radar à synthèse d'ouverture (SAR) qui peut prendre des images jour et nuit, quelle que soit la couverture nuageuse, et peut être utilisé pour suivre les navires ainsi que la pollution. Il y a aussi la suite de radiomètres à imagerie infrarouge visible (VIIRS) qui mesure la température de surface, la vitesse des courants océaniques ou la couleur de l'océan. En outre, la surveillance électronique, par exemple à l'aide de capteurs sur les engins de pêche ou de vidéosurveillance, a été examinée, même s'il convient de tenir compte des préoccupations relatives à la protection de la vie privée. De plus, l'utilisation de drones est une option. Les drones sont déjà utilisés sur terre pour la gestion de la faune mais la durée de vie des batteries est un facteur limitant pour l'utilisation marine. La déclaration électronique à l'aide de tablettes, de téléphones et d'ordinateurs peut remplacer les journaux de bord en papier et présente l'avantage d'améliorer la transparence et d'offrir des fonctions supplémentaires, comme l'enregistrement vocal utile dans des conditions humides ou la fonctionnalité des médias sociaux utile pour le réseautage des intervenants. De nouveaux outils pour le SCS utilisant l'intelligence artificielle sont en cours de développement.

Les meilleures pratiques en matière de SCS peuvent être décrites au niveau des ORGP, des plate-formes et réseaux internationaux de SCS et des partenariats transnationaux (p. ex. fish-i Africa, Global Fishing Watch). Néanmoins, les défis à relever pour un système de suivi et de contrôle efficace sont nombreux: une mosaïque de règles à travers le monde, un manque de capacités et des lacunes en matière de gouvernance. Le SCS pourrait être renforcé en mettant au point de nouveaux outils technologiques et en améliorant ceux qui existent déjà mais le plus important est d'accroître la volonté politique et de créer des options politiques. En outre, des mesures de marché, telles que les écolabels de produits de la mer, pourraient accroître la demande de SCS. On ne peut pas s'attendre à ce que les négociations sur la BZAJN créent un système mondial de suivi et d'évaluation mais le suivi et l'évaluation peuvent aider à appliquer et à mettre en œuvre le futur traité. Le SCS devrait être considéré comme une question intersectorielle dans les négociations.

Mme Cremers a conclu qu'il existe une abondance d'options technologiques pour les outils de SCS mais qu'il y a de grandes lacunes dans la mise en œuvre et un manque de capacité. Il n'existe pas d'approche unique pour le SCS mais les options doivent être adaptées au contexte particulier. La coopération est essentielle pour renforcer de manière rentable les capacités et l'efficacité mais l'intégration à l'échelle régionale et mondiale reste difficile. Des désaccords

subsistent sur la question de savoir si nous avons besoin d'une approche régionale ou mondiale pour le SCS.

Discussion:

- La présentation portait sur l'utilisation du SCS pour lutter contre la pêche INN mais il y a aussi beaucoup d'information sur son application en cas de déversement d'hydrocarbures.
- Beaucoup de travail sur le SCS a été fait dans l'Océan Indien Occidental, y compris dans les États insulaires.
- Les programmes pour les mers régionales devraient travailler ensemble pour faire progresser le SCS.
- Les coûts limitent la mise en œuvre du SCS.
- La coopération entre les pays sous la forme d'une surveillance conjointe peut résoudre les problèmes de capacité.
- Il convient d'étudier dans quelle mesure les systèmes de contrôle et de surveillance pour la haute mer peuvent être intégrés aux systèmes de communication portuaires.
- Il est important de distinguer clairement les responsabilités au niveau national, régional et mondial.

10 Session 9: Prochaines étapes

Prochaines étapes du projet STRONG High Seas

Ben Boteler (IASS) a commencé sa présentation en présentant un certain nombre de réflexions générales sur les deux premiers jours de l'atelier de dialogue. Il a noté que l'importance de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les ZAJN était largement reconnue et qu'il importait de poursuivre les débats aux niveaux national, régional et mondial. Bien qu'il y ait des recherches notables en cours, il faut assurer un lien solide entre la science et les processus d'élaboration des politiques. En outre, la collaboration, la coordination et la communication entre les secteurs sont nécessaires. Cela pourrait être facilité par un mécanisme ou une plate-forme régionale (ou interrégionale) de partage des connaissances et des données. Les outils de gestion par zone, tels que la planification de l'espace maritime, peuvent être utilisés dans les ZAJN mais le renforcement des capacités et le transfert des technologies marines ainsi que l'amélioration des outils et du soutien politique pour le suivi, le contrôle et la surveillance sont nécessaires pour assurer la pleine réalisation des objectifs du processus sur la BZAJN. Il a également observé que les activités offrant des revenus économiques tels que la pêche, le transport maritime, le pétrole et le gaz offshore ainsi que les ressources génétiques marines présentent un intérêt particulier pour les États. Une économie bleue durable est importante pour assurer un développement socio-économique durable et stopper la perte de biodiversité en haute mer qui menace les moyens de subsistance et les activités côtières dans la ZEE.

Le projet STRONG High Seas préparera un résumé de l'atelier, comprenant des présentations et des photos qui sera rendu public. Parmi les publications à venir figurent le rapport écologique de référence, un rapport sur le SCS pour les ZAJN et un dossier de politique en préparation de la troisième session des négociations sur la BZAJN. Parallèlement à cette troisième session, il y aura également un événement de renforcement des capacités. Par la suite, des ateliers

régionaux sur le SCS se tiendront en 2019 et 2020. Un atelier de renforcement des capacités se tiendra plus tard en 2019 qui aboutira à un rapport sur les besoins régionaux en matière de renforcement des capacités. En outre, l'élaboration d'une première plate-forme des parties prenantes, hébergée sur le site Web du Secrétariat d'Abidjan, est en cours et les travaux sur un rapport d'évaluation socioéconomique ont commencé.

Le public a été invité à postuler au fonds d'affectation spéciale de DOALOS avant le 28 juin 2019; à rejoindre le projet STRONG High Seas à New York pour la troisième session des négociations sur la BZAJN et au prochain atelier de dialogue en 2020; à s'engager avec l'équipe de STRONG High Seas; à s'inscrire pour le bulletin et à suivre le projet sur Facebook et Twitter. En outre, M. Boteler a encouragé tout le monde à devenir des champions pour les ZAJN au sein de leurs gouvernements ou organisations nationales et dans la région.

Discussion:

- Les acteurs économiques devraient participer à la conversation sur l'utilisation durable des ZAJN.
- La réunion conjointe entre les Conventions d'Abidjan et de Nairobi qui suivra la clôture de l'atelier de dialogue offrira davantage d'occasions de discuter d'une éventuelle stratégie océanique régionale pour l'Afrique.
- Il convient d'assurer le chevauchement des efforts avec d'autres projets et un suivi adéquat.
- Il est important d'établir des priorités à la lumière des nombreuses activités en cours.

Prochaines étapes du projet ABNJ Deep Seas

Nina Bhola (PNUE-CMSC) a présenté les prochaines étapes du projet ABNJ Deep Seas qui prendra fin en décembre 2019. Le résultat restant est un rapport de synthèse comprenant un résumé à l'intention des décideurs politiques avec des messages clés, la méthodologie pour la planification intersectorielle dans les ZAJN, qui sera lancée lors de la troisième session des négociations sur la BZAJN, ainsi qu'un rapport de synthèse en ligne.

L'atelier d'évaluation des capacités destiné aux membres de la Convention de Nairobi a donné lieu à de nombreuses contributions utiles et a souligné la nécessité d'une plate-forme conviviale de partage des données qui rassemble des informations provenant de tous les secteurs actifs dans les ZAJN. Un prototype pour une telle plate-forme sera développé par GRID-Arendal.

Le projet ABNJ Deep Seas comptait 35 partenaires au cours des cinq dernières années et a reçu 5 millions de dollars du FEM ainsi qu'un cofinancement d'environ 79 millions de dollars de soutien en nature. Il a été dirigé par la FAO et le PNUE-CMSC. Il est possible qu'une prochaine phase du projet ABNJ Deep Seas soit mise en œuvre dans le cadre du FEM 7, ce qui serait l'occasion de tirer parti du travail qui a déjà été accompli. Toutes les résultats sont disponibles en ligne.

12 Clôture de l'atelier

Les représentants du Secrétariat de la Convention d'Abidjan, du Secrétariat de la Convention de Nairobi, du Projet ABNJ Deep Seas, du Projet STRONG High Seas, de l'Afrique du Sud en

tant que pays hôte et de l'Allemagne ont clôturé l'atelier en remerciant les participants pour leurs efforts et leur engagement, exprimant leur espoir quant aux progrès des initiatives existantes et soulignant une fois encore l'importance de faire davantage progresser l'utilisation durable de la haute mer.

Tableau 1: Liste des participants

Adewumi, Ibukun Jacob	Institut Whitaker pour l'innovation et le changement sociétal, Université nationale d'Irlande Galway, Irlande
Adrienne, Francesca	Division de la délimitation des frontières maritimes, Ministère de l'Économie bleue, Seychelles
Ahouadjiro, Marylene Vanessa	Convention d'Abidjan / PNUE, Côte d'Ivoire
Ajagbe, Ademola	BirdLife International, Kenya
Ambadi, Issouf Miradji	Direction Générale de l'environnement et des FORÊTS, Comoros
Amoussou, Alison	Convention d'Abidjan / PNUE, Côte d'Ivoire
Andriamanohisoa, Miora	Directeur d'Appui à la Promotion de l'Economie Verte et Bleue, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Madagascar
Askby, Naidoo	Ministère des affaires environnementales, Afrique du Sud
Awad, Adnan	Institut international de l'océan, Afrique du Sud
Bamba, Abou Bakari	Convention d'Abidjan, Côte d'Ivoire
Bargain, Rosemarie	Département de l'économie bleue, Seychelles
Bauleth D'Almeida, Graça de Jesus	OPASE, Namibie
Bautoloman, Alexandre	Ministère du Territoire, de l'Environnement et du Développement Rural (MITADER), Mozambique
Bawa-Bwari, Halima	Ministère fédéral de l'Environnement, Abuja, Nigéria
Benkenstein, Alex	Institut sud-africain des affaires internationales, Afrique du Sud
Beye, Dienaba	Consultant international/ Secrétariat de la Convention d'Abidjan, Sénégal
Bhola, Nina	PNUE-CMSC, Royaume-Uni
Bibang Eya, Roger	Ministère en charge de l'Environnement, Gabon
Bonne, Gina	Commission de l'océan Indien, Maurice
Boteler, Ben	IASS, Allemagne
Carlos de Sá, Sango Dos Anjos	Institut national pour la biodiversité et les aires de conservation (INBAC) du Ministère de l'environnement, Angola
Cedras, Allen Vosrie	Programme des Nations Unies pour le développement, Maurice
Ciseau, Andre	PMAESA, Kenya
Cremers, Klaudija	IDDRI, France
Curtice, Corrie	Laboratoire d'écologie géospatiale marine, Université Duke, ÉTATS-UNIS
Diallo, Thierno Moussa	Guinée
Durussel, Carole	IASS, Allemagne

Essema, Emile	Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), Gabon
Gxaba, Thandiwe	Convention actuelle de Benguela, Namibie
Hampton, Shannon	Institut international de l'océan, Afrique du Sud
Hansen, Stefanie	IASS, Allemagne
Hazin, Maria Carolina	BirdLife International, ROYAUME-UNI
Hersi, Ahmed	IGAD, Djibouti
Hlope, Nolobile	Ministère des affaires environnementales, Afrique du Sud
Jackson, Lynn	Institut international de l'océan, Afrique du Sud
Jassy, Malang	Département des forêts, Gambie
Jimma, Sinikinesh	Secrétariat de la Convention de Nairobi/Programme des Nations Unies pour l'environnement, Seychelles
Jumbe, Aboud	Département de l'environnement, Zanzibar, Tanzanie
Kanyangarara, Mclay	COMESA, Gambie
Kasambala, Sindi	Communauté d'Afrique de l'Est, Tanzanie
Kilongo Nsingi, Kumbi	Convention actuelle de Benguela, Namibie
Kinavuidi, Miguel	Ministère de l'Environnement, Angola Institut national de la biodiversité et des aires de conservation - INBAC Département des aires de conservation
Lailina, Daniel	Parc national de Mohéli, Comores
Lansley, Jon	Accord sur les pêches du sud de l'océan Indien, Réunion, France
Lieberknecht, Louise	GRID-Arendal, Norvège
Lopes Moreira, Lisdalia de Jesus	MAA, Direction nationale de l'environnement, Cap-Vert
Ly, Ibrahima	Laboratoire LERPDES de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal
Macharia, Ayub	Autorité nationale de gestion de l'environnement Économie, Kenya
Maloueki, Lucien	Recherche Scientifique / IRSEN, Congo Brazzaville
Matano, Edwina	Secrétariat de la Convention de Nairobi, PNUE, Kenya
Mavimbela, Sibongile	Communauté de développement de l'Afrique australe, Botswana
Mawal a Mbassa, Estelle Carille	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable, Cameroun
Mchome, Magreth	Unité des parcs et réserves marines, Tanzanie
Medrid, Ariel	Convention d'Abidjan, Côte d'Ivoire
Meimxulu, Daniel	Quattron Group Africa
Mutisya, Bonface	Secrétariat de la Convention de Nairobi, Kenya

Mwikila, Dismas	Secrétariat de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), Tanzanie
N'tain, Yemou Jeanne	Ministère de l'Environnement Durable, Côte d'Ivoire
Neto, Elaine	Direction des services géographiques et cadastraux, São Tomé e Príncipe
Njenga, Cecilia	PNUE, Afrique du Sud
Nkwintya, Zimbini	Ministère de l'Environnement, des Forêts et des Pêches, Afrique du Sud
Odido, Mika	Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, Kenya
Piah, Levi	Agence de protection de l'environnement, Libéria
Moses Ramakulukusha	Ministère des affaires environnementales, Afrique du Sud
Rasaonaina, Jacquis	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, Madagascar
Rawat, Arshad	Département de l'administration et de l'exploration du plateau continental et des zones maritimes, Île Maurice
Schandorf, Stephanie	Centre pour le droit et la sécurité maritime en Afrique (CEMLAWS Afrique), Ghana
Scholtz, Cornelius	Département des relations internationales et de la coopération, Afrique du Sud
Scrimgeour, Rachael	PNUE-CMSC, Royaume-Uni
Sheikh, Abdikadir	Direction (Bureau) de l'environnement, Somalie
Sidibe, Dior Alioune	Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC), Senegal
Sidibe, Mohamed Lamine	Ministère de l'Environnement, Guinée
Sikiru Oladele, Tiamiyu	Ministère fédéral de l'Environnement, Département des forêts, Nigéria
Smit, Albertus	Université du Cap-Occidental, Afrique du Sud
Sohou, Zacharie	Institut de Recherches Halieutiques et Océanologiques du Bénin (IRHOB), Bénin
Steitz, Matthias	Ministère fédéral de l'Environnement, Allemagne
Sylla, Soumaila	Centre de Recherches Oceanologiques, Côte d'Ivoire
Tibahwa, Edith	Marché commun de l'Afrique orientale et australe, Zambie
Trindade, Fernando	Sao Tomé et Principe
Wahungu, Geoffrey	Directeur général, Autorité nationale de gestion de l'environnement (NEMA), Kenya
Wanless, Ross	BirdLife International, Afrique du Sud
Waruinge, Dixon	Secrétariat de la Convention de Nairobi, Kenya
Woiso, Julius Francis	WIOMSA, Tanzanie
Zhu, Shuang	PNUE, Nairobi (Kenya)

Atelier conjoint - La science au service de la solution: Rassembler les parties prenantes pour améliorer la planification et la gouvernance des zones situées au-delà de la juridiction nationale (ZAJN) dans l'Atlantique du Sud-Est et l'Océan Indien Occidental
Lagoon Beach Hotel, Cape Town, 10-12 juin 2019

À propos du projet STRONG High Seas

Le projet STRONG High Seas est un projet d'une durée de cinq ans qui vise à renforcer la gouvernance régionale des océans pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale. En collaboration avec le Secrétariat de la Commission Permanente du Pacifique Sud (CPPS) et le Secrétariat du Programme des mers régionales d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Convention d'Abidjan), le projet développera et proposera des mesures ciblées pour faciliter le developpement d'approches de gestion intégrées et écosystémiques pour la gouvernance des océans dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (ZAJN).

Le projet STRONG High Seas a les objectifs globaux suivants :

1. Faciliter l'élaboration de méthodes de gestion améliorées pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les zones situées au-delà des juridictions nationales dans les régions du Pacifique du Sud-Est et de l'Atlantique du Sud-Est ;
2. Identifier les meilleures pratiques et apporter un soutien aux institutions régionales et aux autorités nationales pour la mise en œuvre des instruments régionaux existants ;
3. Élaborer des options pour la gouvernance régionale dans un futur instrument international dans le cadre d'UNCLOS et transférer les leçons apprises au niveau régional au niveau mondial pour promouvoir la gouvernance des océans.

Pour plus d'informations sur le projet STRONG High Seas, veuillez visiter le site web ou contacter : stronghighseas@iass-potsdam.de

Partenaires du projet STRONG High Seas

Supported by:

Federal Ministry
for the Environment, Nature Conservation
and Nuclear Safety

based on a decision of the German Bundestag

Le projet STRONG High Seas fait partie de l'Initiative internationale pour la protection du climat (IKI; http://www.international-climate-initiative.com/en/). Le Ministère federal de l'Environnement, de la Protection de la Nature et de la Sûreté nucléaire soutient cette initiative en vertu d'une décision du Parlement de la République fédérale d'Allemagne.

A propos du projet ABNJ Deep Seas

Le projet ABNJ Deep Seas répond à la nécessité d'améliorer la durabilité de l'utilisation des ressources biologiques des grands fonds marins et la conservation de la biodiversité dans les zones ne relevant d'aucunes juridictions nationales. Ce projet est l'un des projets du Programme commun des océans financé par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le projet est dirigé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et d'autres partenaires d'exécution, notamment le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (PNUE-CMSC), les organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), les gouvernements nationaux et les ONG.

L'objectif global de ce projet est de parvenir à une utilisation efficace et durable des ressources biologiques des grands fonds marins et d'améliorer la conservation de la biodiversité dans les ZAJN par l'application systématique d'une approche écosystémique.

Le projet ABNJ Deep Seas se concentre sur quatre domaines :

1. Améliorer la mise en œuvre des cadres politiques et juridiques existants
2. Réduire les impacts négatifs sur les écosystèmes marins vulnérables et améliorer la conservation et la gestion des composantes des zones d'importance écologique et biologique (ZIEB)
3. Amélioration de la planification et de la gestion adaptative de la pêche en eau profonde dans les ZAJN
4. Élaboration et essai de méthodes de planification par zone

Partenaires du projet ABNJ Deep Seas